

Mirabel, 20 octobre 2023 - Journée départementale du paysage
Les paysages ardéchois au cœur de la transition environnementale
QUELS OUTILS METTRE EN ŒUVRE POUR CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE DU TERRITOIRE ?

Transition écologique, aménagement du territoire :
AGIR PAR LE PAYSAGE

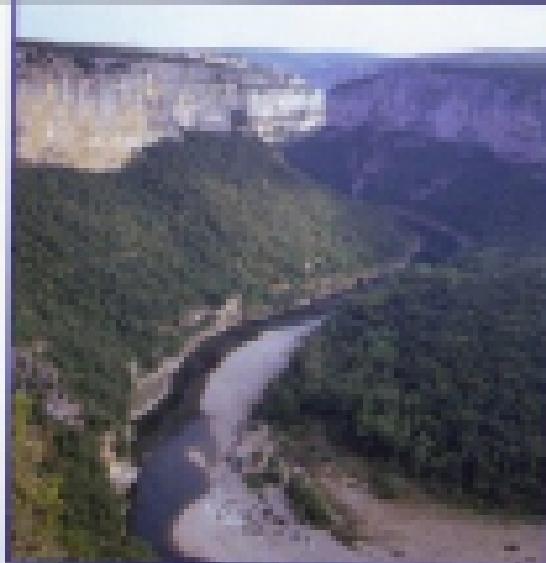
Bertrand Folléa - paysagiste urbaniste
b.follea@follea-gautier.com

1 //

LE PAYSAGE COMME RELATION

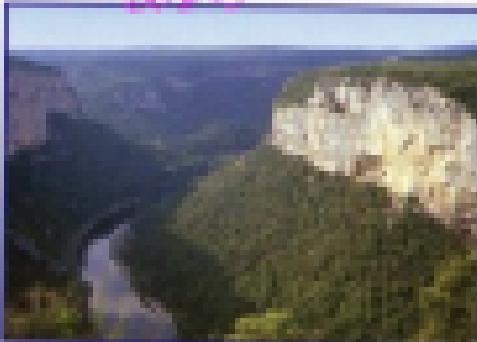
Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com





LES GORGES DE L'ARDECHE

S'INSCRIRE



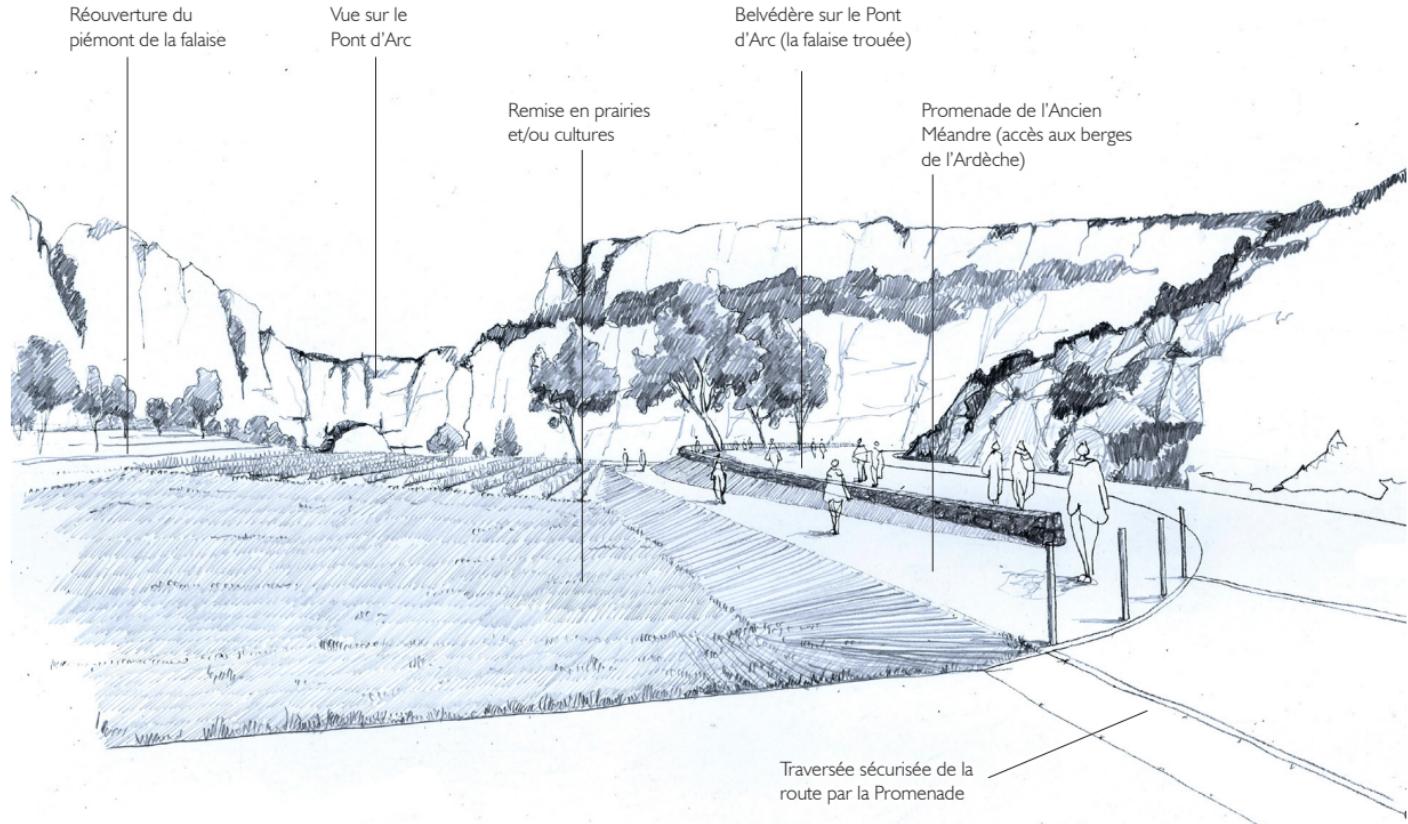
L'Ardèche pittoresque

1526 - Vue pittoresque des Gorges de l'Ardèche
prise de la Terrasse des Grottes de St-Marcel



G. Artige fils, éditeur - Aubenas

Les gorges de l'Ardèche. Pont d'Arc



Les gorges de l'Ardeche. Pont d'Arc

Ouverture vers la falaise
de la Grotte Chauvet

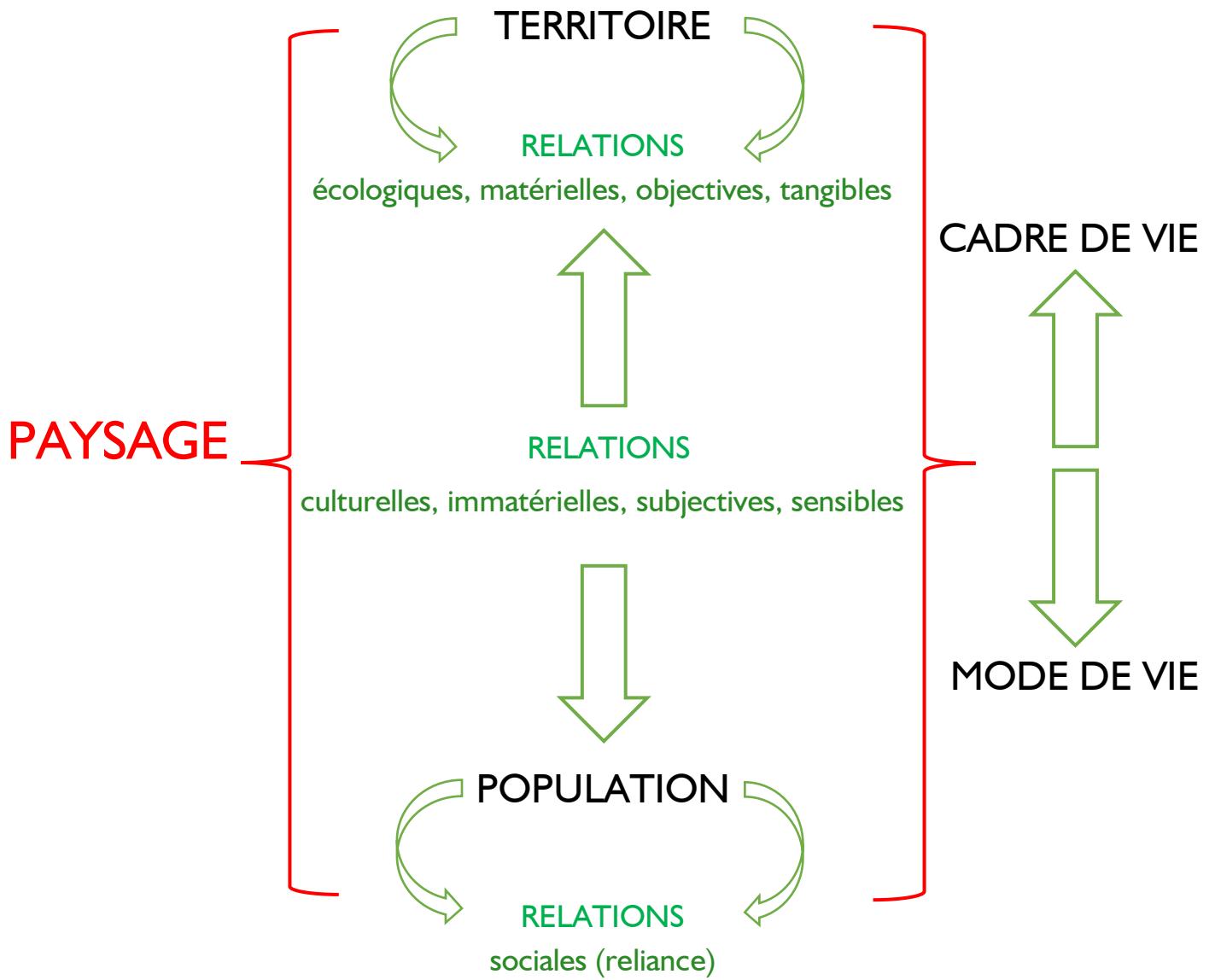
Berge reprofilée re-naturée











doc Bertrand Folléa, 2020

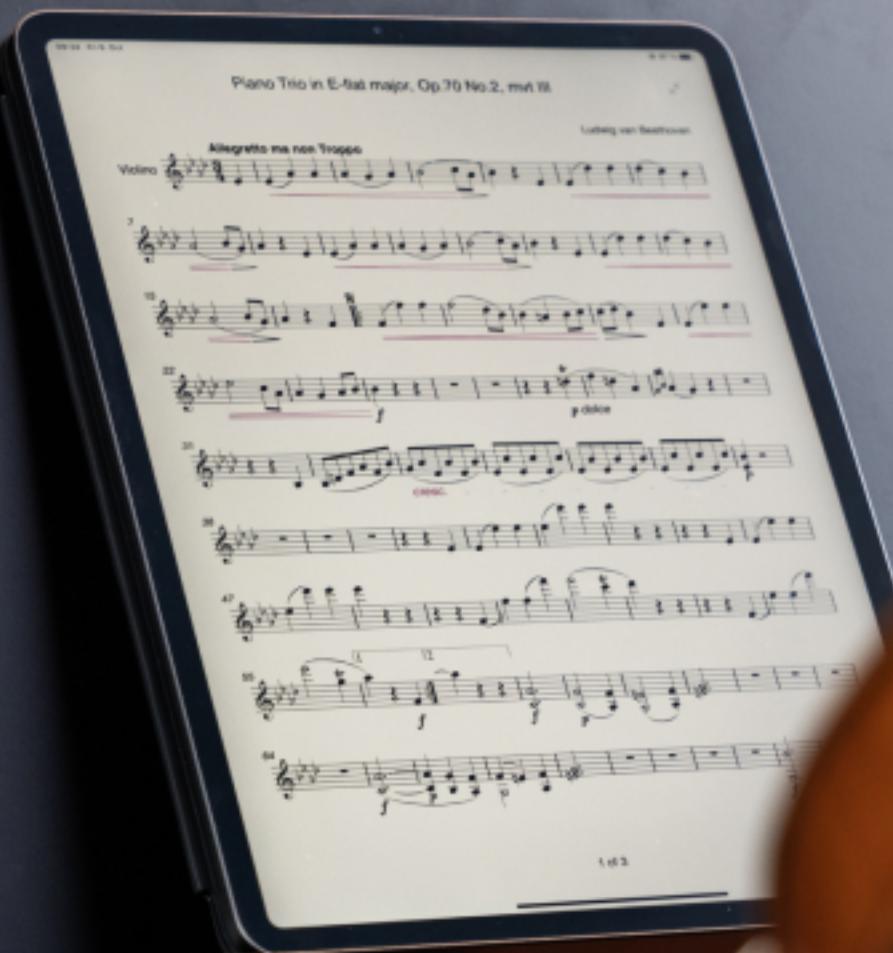
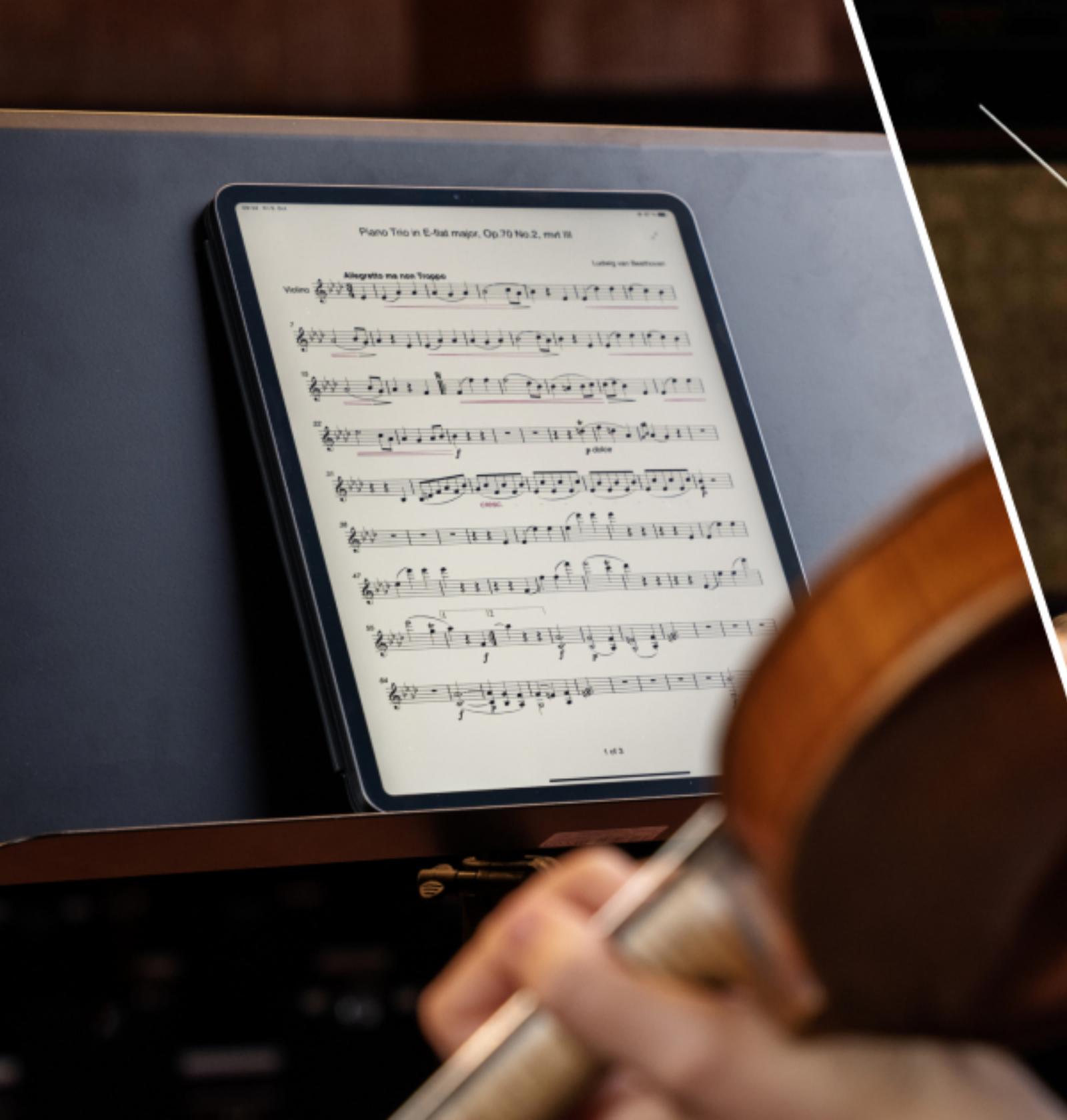
Paysage :

« Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »
 (Convention européenne du paysage)





Illustration originale de Christophe Blain.



Le paysage n'est pas un **territoire**

Façonner le paysage, ce n'est pas équiper le territoire

Le paysage n'est pas un **tableau**

Façonner le paysage, ce n'est pas le figer

Le paysage n'est pas un **décor à planter**

Façonner le paysage, ce n'est pas du paysagement

2 ///

LA DÉMARCHE DE PAYSAGE AU CŒUR DE LA TRANSITION

Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com

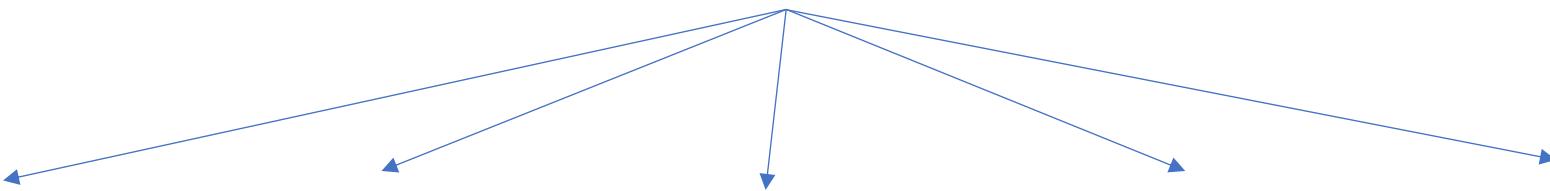


I //

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

=

DESSINER UN PAYSAGE SOBRE ET DÉCARBONÉ



ECONOMIE

- Circulaire
- Ecologie industrielle
- Gestion des déchets
- Circuits courts

MOBILITÉS

- Electriques
- Partagées
- Actives

HABITAT

- Formes urbaines
- Mixités
- Espaces publics
- Isolation

CULTURES

- Agro-écologie
- Agro-foresterie
- Protection des eaux,
des sols

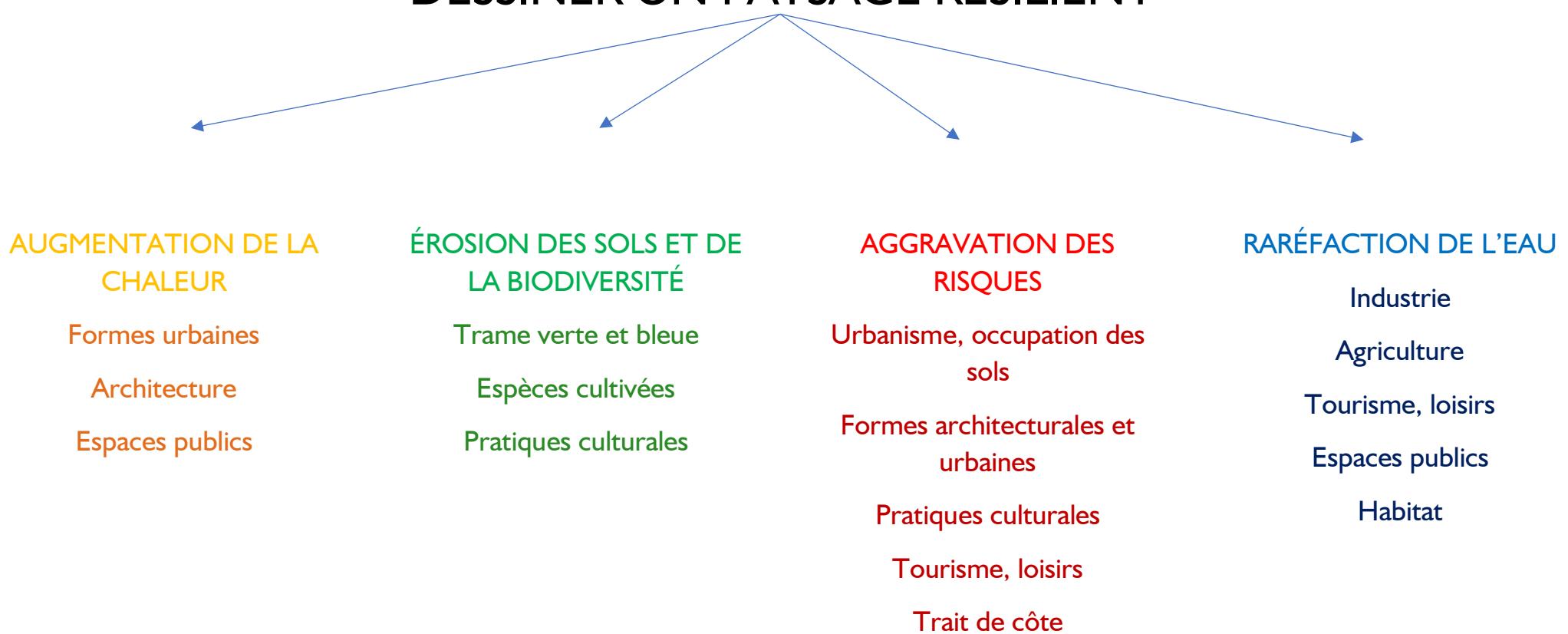
ÉNERGIES

- Renouvelables

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

=

DESSINER UN PAYSAGE RÉSILIENT



La démarche de paysage

Ni territoire à équiper, ni carte postale à protéger, ni décor à planter :
le paysage comme projet

1. Prise en compte de la réalité sensible du territoire en jeu

Finies les approches purement quantitatives !

2. Prise en compte du vivant dans sa globalité

Finies les approches exclusives, sociologiques d'un côté, écologiques de l'autre !

3. Approche transversale

Finies les approches cloisonnées en silos !

4. Démarche participative

Finies les approches exclusivement top down !

5. Créditivité concrète

Finies les positions figées conservatrices ou purement théoriques idéologiques !

3 ////

L'ARCHIPEL DES MÉTAMORPHOSES

Bertrand Folléa - paysagiste urbaniste
b.follea@follea-gautier.com



l'archipel des métamorphoses

la transition par le paysage

Bertrand Folléa

parenthèses

la nécessité du paysage



ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

La mer matrice

Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com







1/ Etat initial : un élégant coteau, valorisé par les structures paysagères créées par l'agriculture : haies arborées et talus

2/ Evolution problématique : le coteau est urbanisé de façon trop diffuse



Urbanisation diffuse problématique : l'espace du coteau est gaspillé par le mitage de quelques maisons dispersées sur les pentes et en crête. Les structures paysagères initiales ont été supprimées.



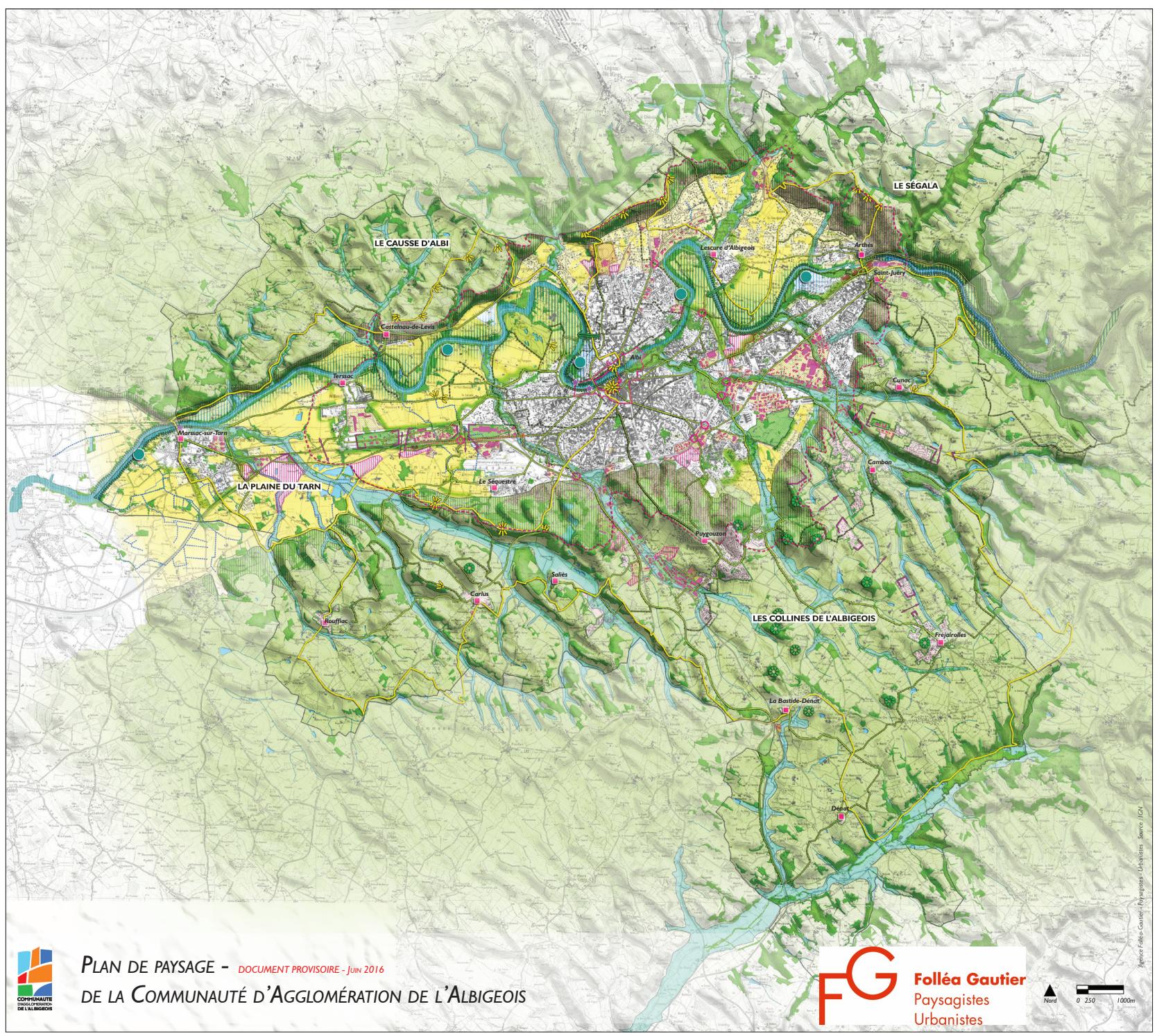
Urbanisation économe et durable : les structures paysagères initiales ont été respectées, le quartier nouveau s'inscrit dedans et bénéficie des qualités paysagères d'origine ; d'autres structures paysagères sont créées : promenades plantées en crête et en pied de coteau, au contact avec les espaces agricoles ; l'urbanisation crée un nouveau site bâti, en se cristallisant en piémont ; l'espace est économisé et le paysage valorisé.



25

3/ Evolution souhaitable : le coteau est urbanisé de façon économe et durable





1/ PAYSAGES HABITÉS

Objectif : Recentrer et améliorer le paysage de l'habitat

- PM.**
- 1.1. Organiser les extensions urbaines sur les coteaux et collines en greffe directe avec les centres anciens
 - Centres-bourgs
 - Coupures d'urbanisation
 - Coteaux urbainés
 - Urbanisation des collines
 - 1.2. Valoriser les espaces publics en faveur de la convivialité, des modes doux, et du végétal.
 - 1.3. Encourager une architecture et un urbanisme contemporains de qualité
 - Lisières urbaines

2/ PAYSAGES DES ACTIVITÉS

Objectif : Revaloriser le paysage des activités économiques du Grand Albi

- 2.1.** Regarder les zones d'activités existantes et les entrées de ville
 - Zones d'activités à requalifier (situes dans les vallons des ruis du Séoux, Jauzou, Caussels, la Pontésie, de Cunoc, et sur la plaine)
 - Zones d'activité de qualité
 - Site industriel en reconversion
 - Entrées de ville
- 2.2.** Développer la qualité paysagère et architecturale des nouveaux quartiers d'activités ou mixtes

3/ PAYSAGES AGRICOLES

Objectif : Pérenniser les paysages agricoles

- 3.1.** Protéger le foncier agricole
 - espaces agricoles imbriqués dans l'urbanisation diffuse de la plaine
 - espaces agricoles de la plaine
 - espaces agricoles des collines
 - espaces agricoles des boucles du Tarn
- PM.** 3.2. Préserver et développer les structures paysagères assurant les fonctionnalités écologiques
- PM.** 3.3. Soutenir l'activité agricole et sa diversification
- PM.** 3.4. Améliorer la qualité architecturale et paysagère du bâti agricole

4/ PAYSAGES NATURELS ET CULTURELS

Objectif : Mettre en valeur le paysage patrimonial

- 4.1.** Protéger, gérer et mettre en réseau les espaces de nature les plus sensibles
 - Les coteaux du Tarn
 - Les puechs
 - Les vallons
- 4.2.** Valoriser les points de vue majeurs sur le grand paysage
- 4.3.** La Tarn : réconquérir le paysage de la rivière
 - Accès et points de vues à retrouver
 - Espaces publics en bord de Tarn à requalifier
 - Franchissement du Tarn à créer pour les circulations douces
 - Patrimoine industriel en bord de Tarn à reinvestir
- 4.4.** Préserver l'écrin du site UNESCO
 - Périmètres de la zone cœur et zone tampon
 - Périmètre de l'écrin
- PM.** 4.5. Renforcer la préservation du petit patrimoine
- PM.** 4.6. Définir la trame paysagère du Grand Albi

5/ PAYSAGES DES MOBILITÉS

Objectif : Renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'albigeois

- 5.1.** Développer le réseau des circulations douces à l'échelle de l'agglomération, notamment cyclables
 - Les itinéraires quotidiens
 - Les itinéraires de découverte, de loisirs (le Tarn à vélo...)
- 5.2.** Point de franchissement de la rocade par les circulations douces à aménager/requalifier
 - Franchissement du Tarn à créer pour les circulations douces
- 5.3.** Crée un itinéraire de découverte du territoire de l'Albigeois :
 - Albi par monts et par vaux »

6/ PAYSAGES À VIVRE ET À PARTAGER

Objectif 6 : Animer le plan de paysage (non cartographié)

- PM.** 6.1. Elaborer des programmes opérationnels sous forme de zooms : les plans guides
- PM.** 6.2. Renforcer les compétences des élus et des services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et des communes en matière de paysage
- PM.** 6.3. Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan de paysage
- PM.** 6.4. Sensibiliser le public au paysage et au plan de paysage notamment par des actions participatives

PLAN DE PAYSAGE D'AGGLOPOLYS

PROJET DE PAYSAGE - ORIENTATIONS ET ACTIONS

**ORIENTATION 3// POUR PÉRENNISER L'AGRICULTURE ET LA CONFORTER DANS SA DIMENSION DURABLE :
PROTÉGER ET VALORISER LE PAYSAGE AGRICOLE ET VITICOLE**

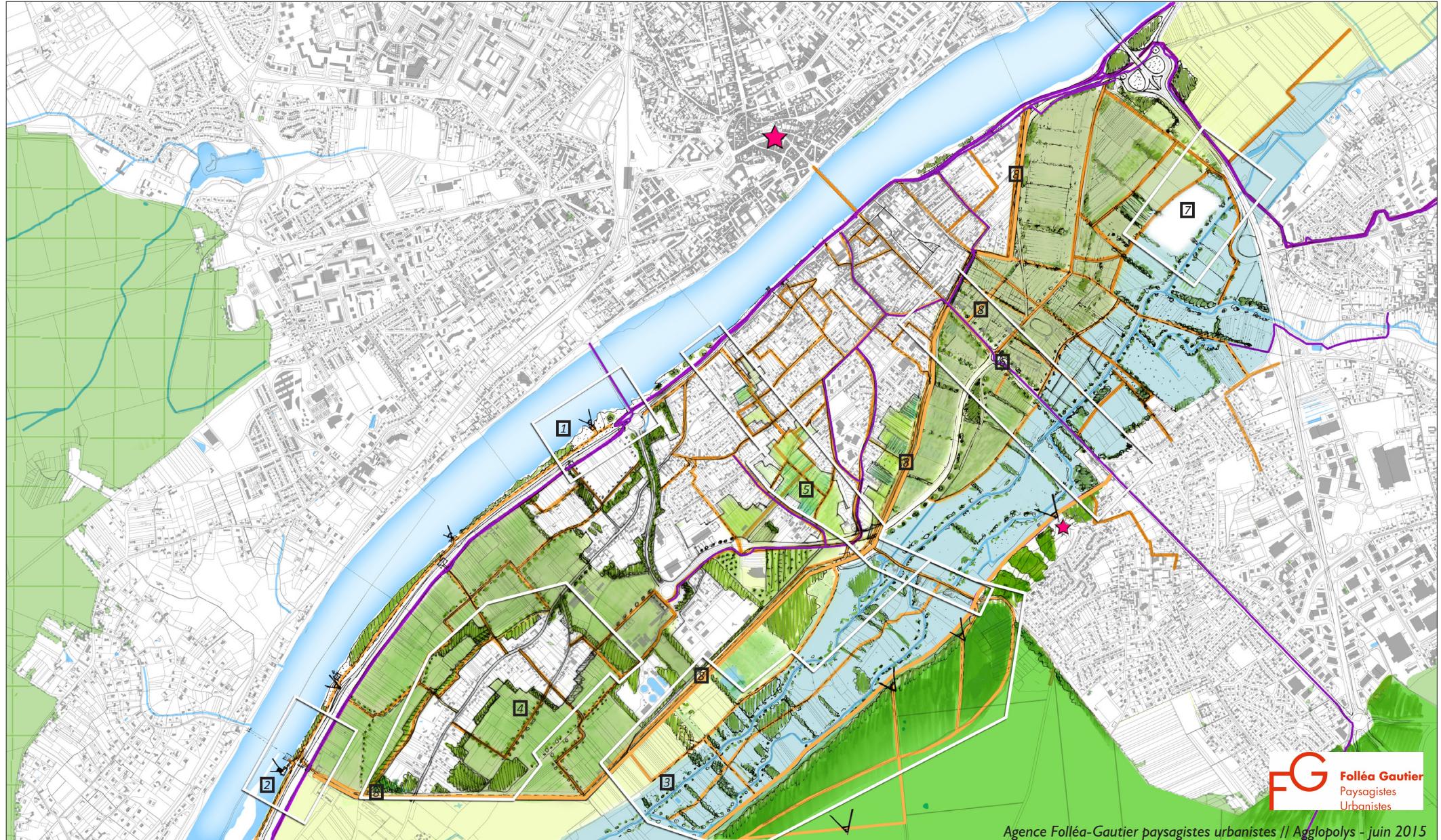
Action 3.2 : Enrichir le paysage agricole près des cours d'eau (photomontage)

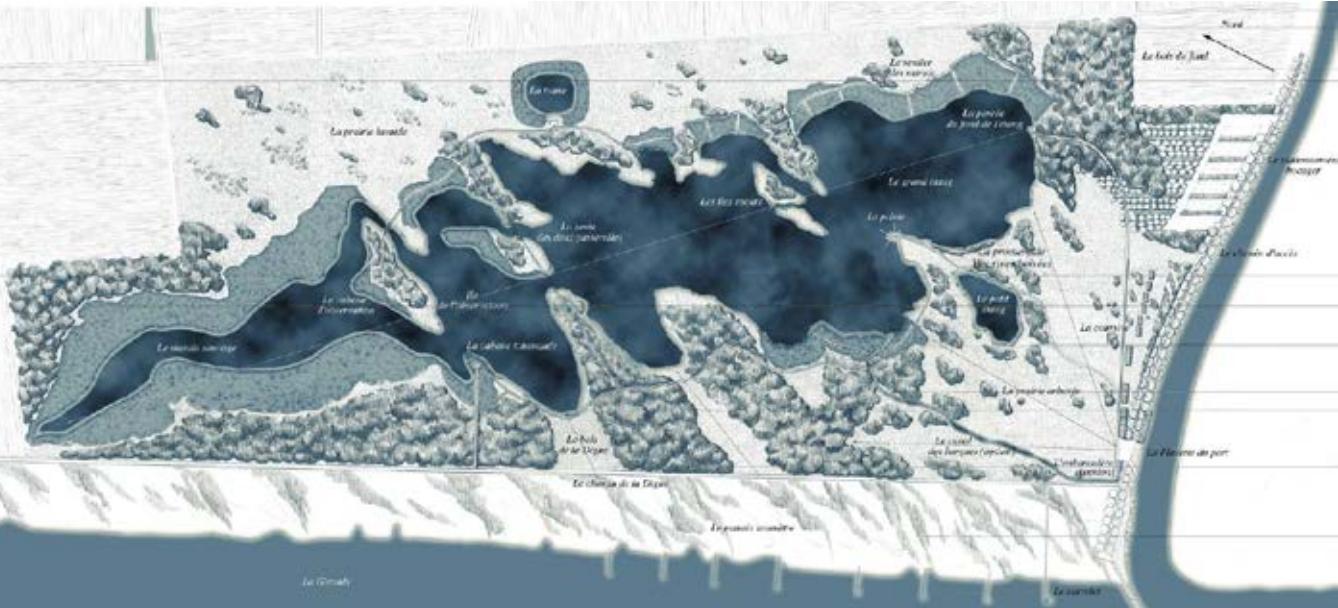


*Etape 1 : Création d'un cheminement
Etape 2 : Plantation agricole champêtre du chemin et renaturation du cours d'eau
Etape 3 : Plantation d'arbres isolés champêtres
Etape 4 : Développement des prairies dans le vallonnement ou la vallée*



Plan guide pour la Vallée de la Loire - Zoom sur le secteur du Parc agricole naturel et urbain - Projet













Les îles villes et villages

Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com







1/ Etat initial : une urbanisation dispersée isolée dans les espaces agricoles : impression de mitage

2/ Evolution problématique : poursuite du mitage et de l'urbanisation diffuse



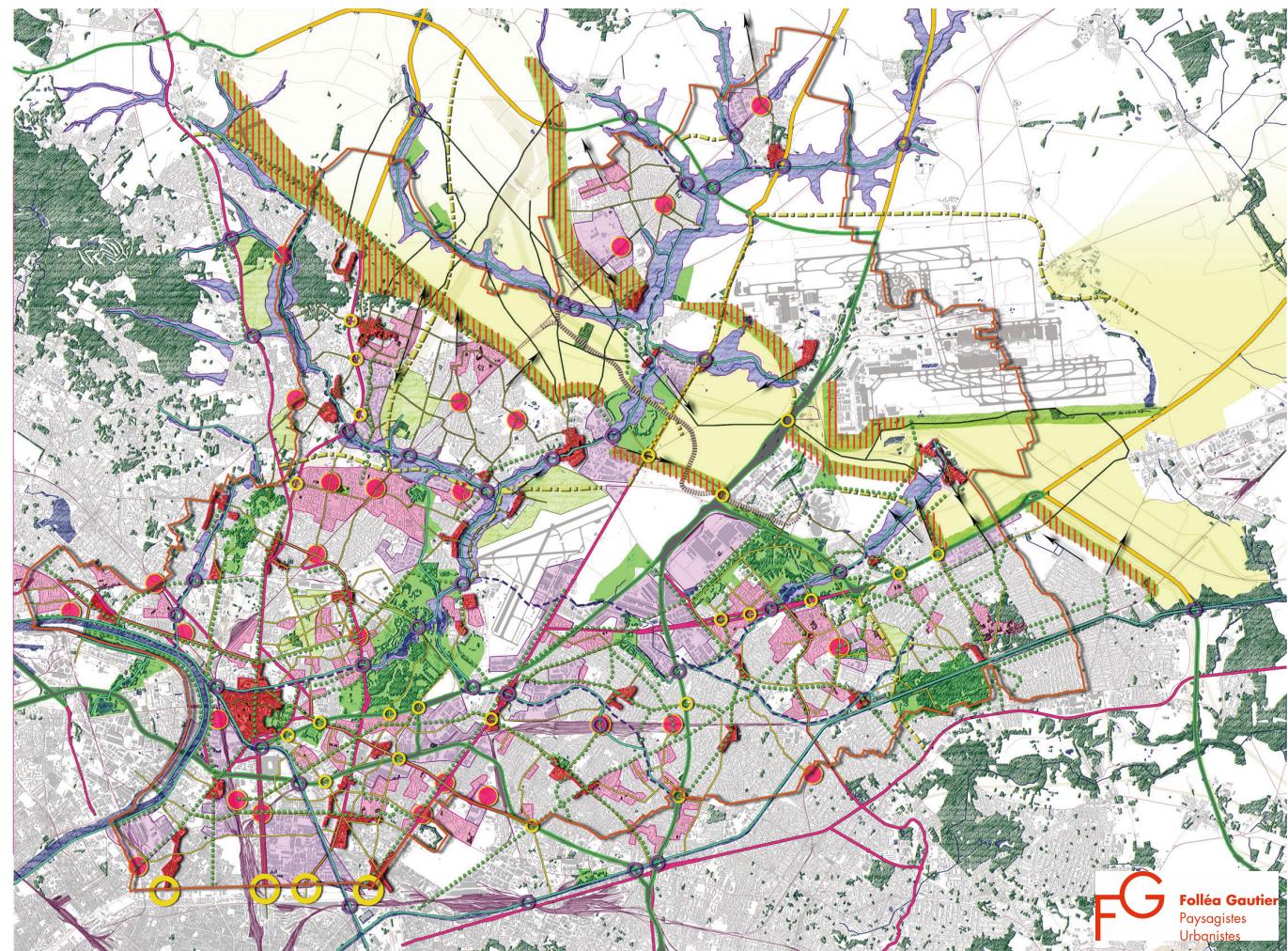
56

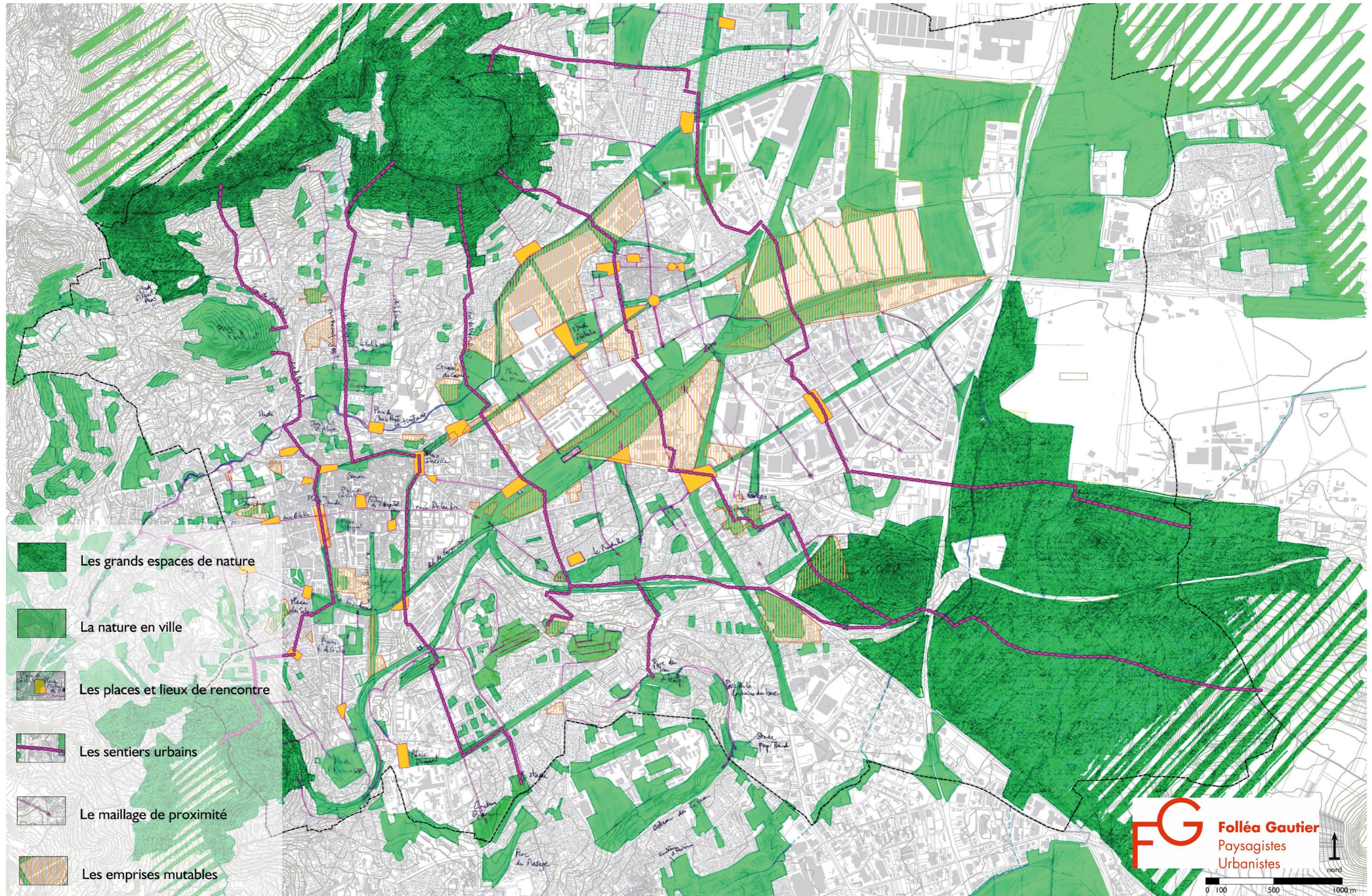


3/ Evolution souhaitable : structuration progressive de l'urbanisation diffuse en un « quartier » ; constitution de lisières urbaines



Projet pour une trame paysagère de la Plaine de France





*La place de l'église
avant travaux*



Aménagement d'espaces publics du centre culturel

Cité des Arts - Saint-Denis (Île de La Réunion)



La Grande Kour / La Rue Intérieure



Espaces de stationnement (crédit photos:Hervé DOURIS)

6.4. Sensibiliser le public au paysage et au plan de paysage notamment par des actions participatives : les rues jardins

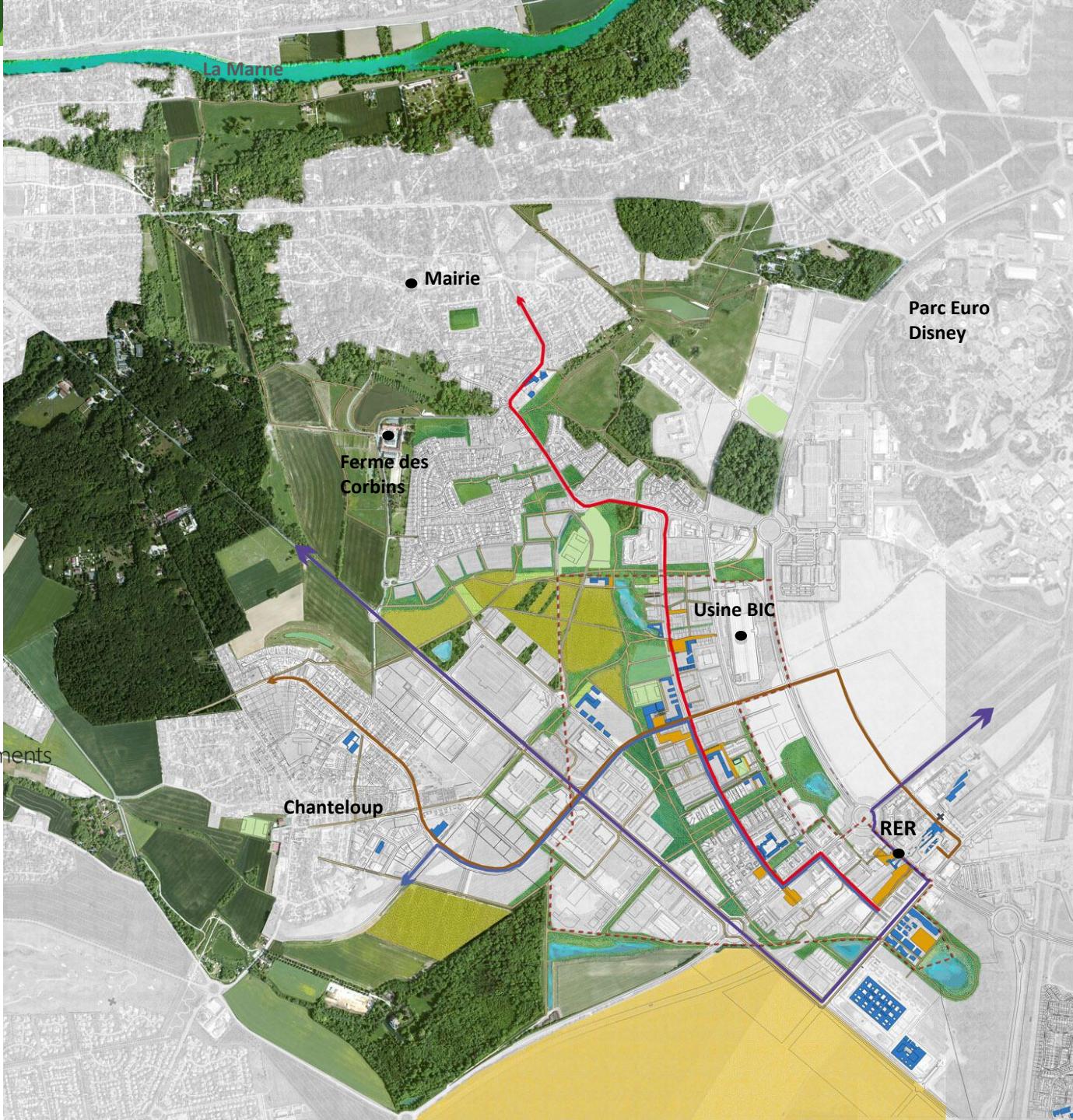


6.4. Sensibiliser le public au paysage et au plan de paysage notamment par des actions participatives : les rues jardins



>synthèse du projet

- Ligne E (PLD)
- Ligne 2 (PLD)
- Ligne 5 (PLD)
- Ligne D (PLD)
- chemin piéton et piste cyclable
- équipement
- terrain de sports
- extension possible des équipements sportifs plein air
- place publique
- parc public
- bassin
- bois, bosquets
- jardins familiaux / partagés
- maraîchage
- pâturage (chevaux)







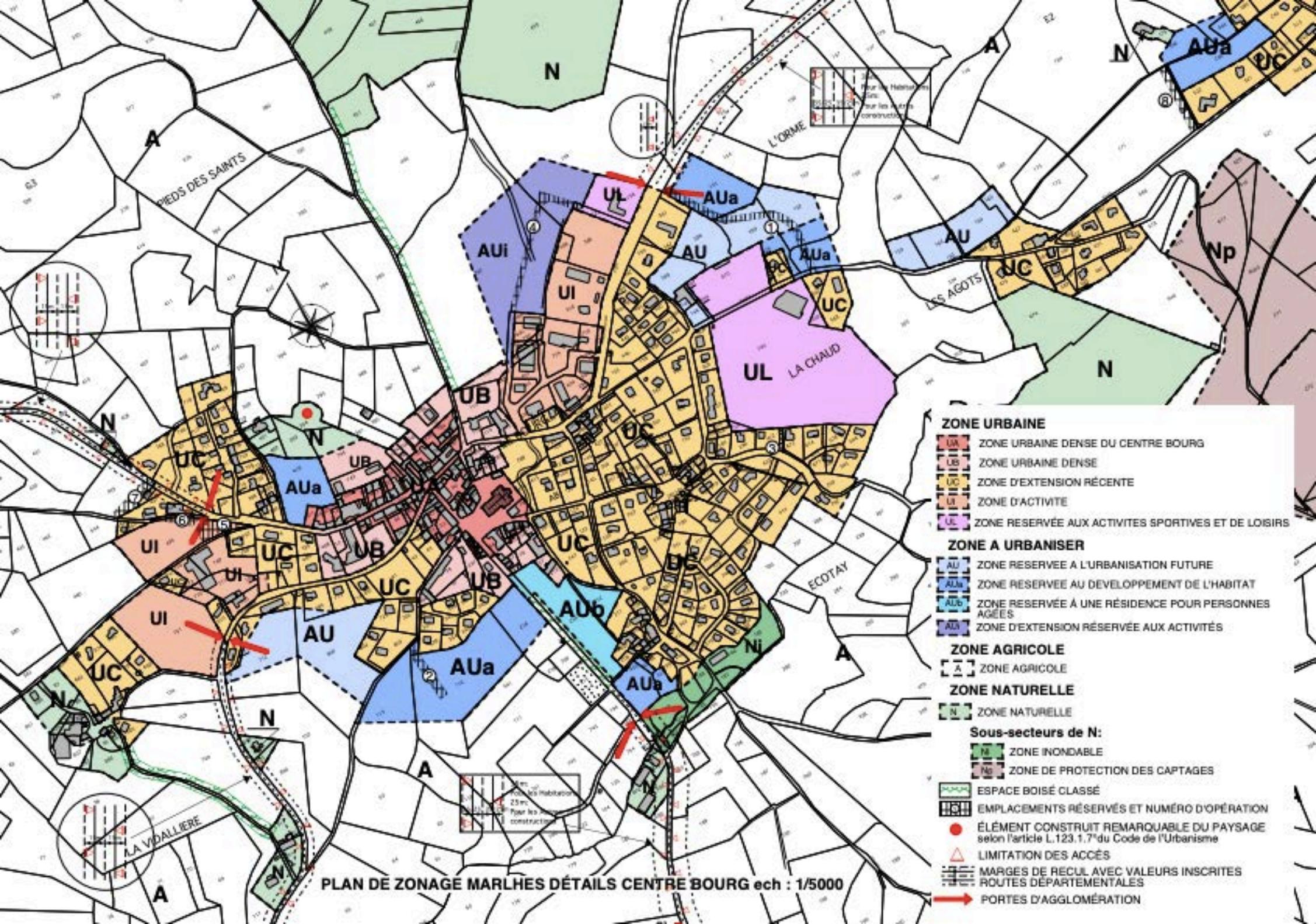
Les rivages, lisières et interfaces

Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com











1/ Situation initiale : des abords d'autoroute peu valorisants (ici espaces résiduels)



2/ Evolution problématique : développement d'activités collées à l'autoroute



6

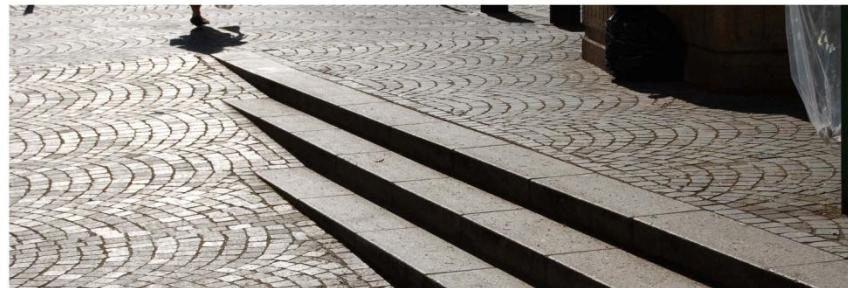


3/ Evolution possible : développement d'activités à distance de la route, création de vitrine du territoire valorisante



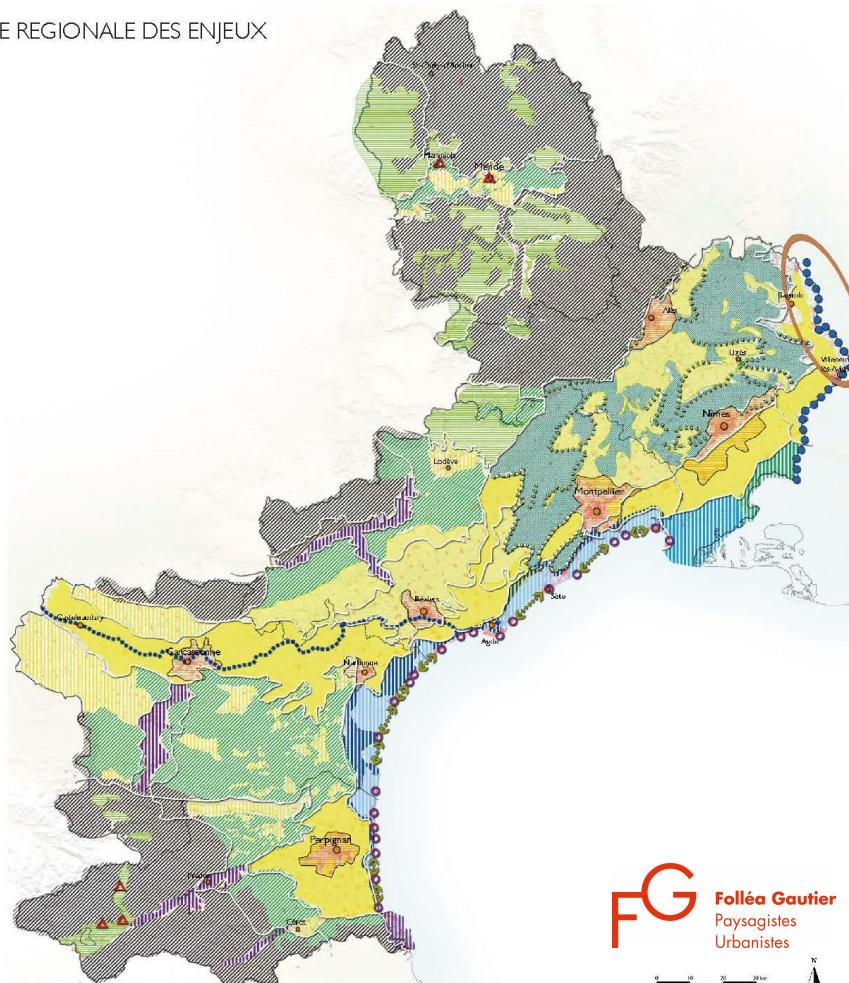
VANVES : AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE-JARDIN ET DE LA RUE JEAN-JAURÈS

REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS SUR DALLE



Atlas internet des paysages du Languedoc-Roussillon

CARTE REGIONALE DES ENJEUX



FG
Folleau Gautier
Paysagistes
Urbanistes

PLAN DE PAYSAGE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

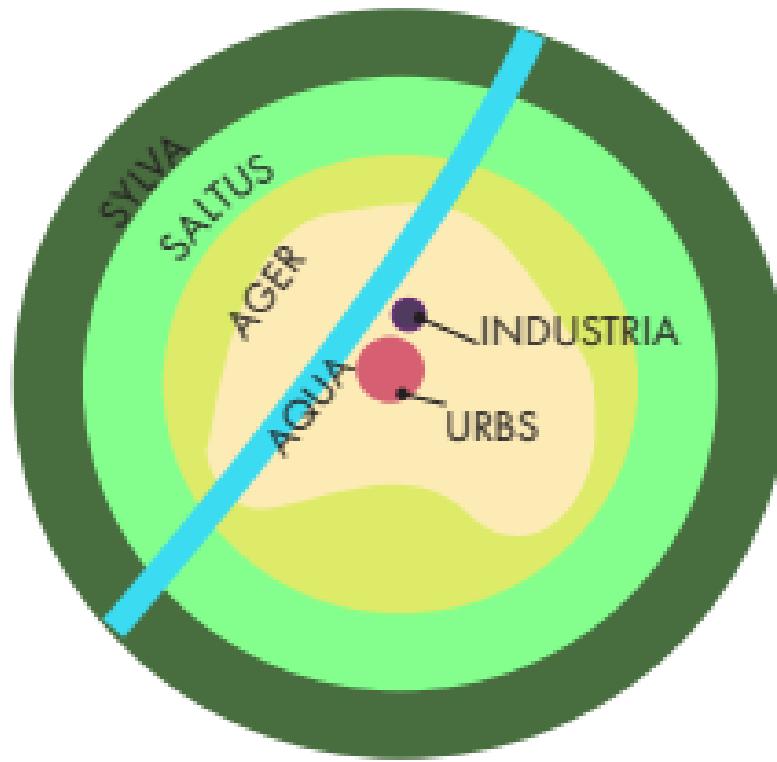


La marge au centre

Phase 3 //

Programme d'actions prévisionnel

SEPTEMBRE 2023



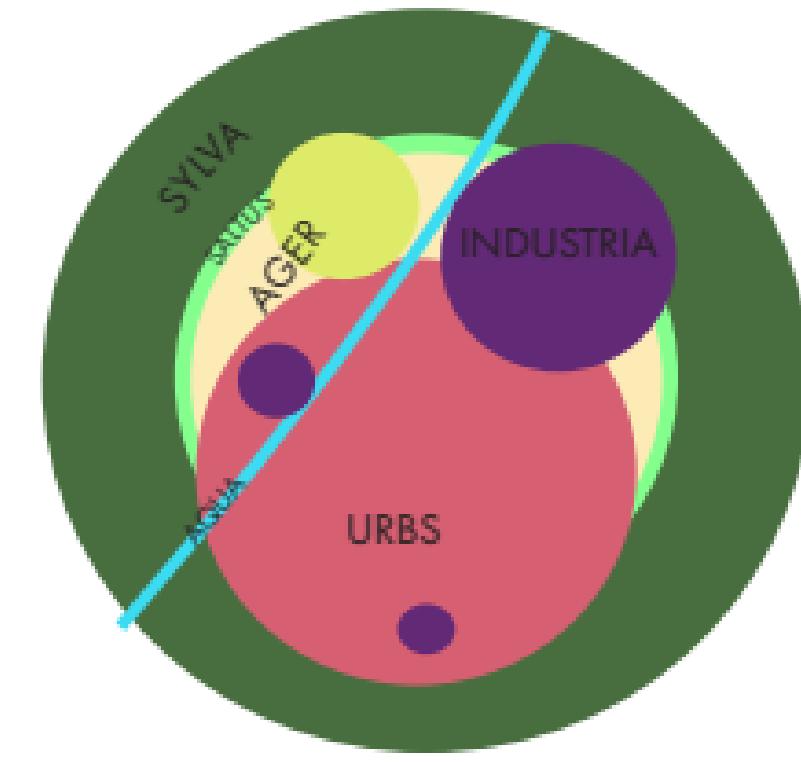
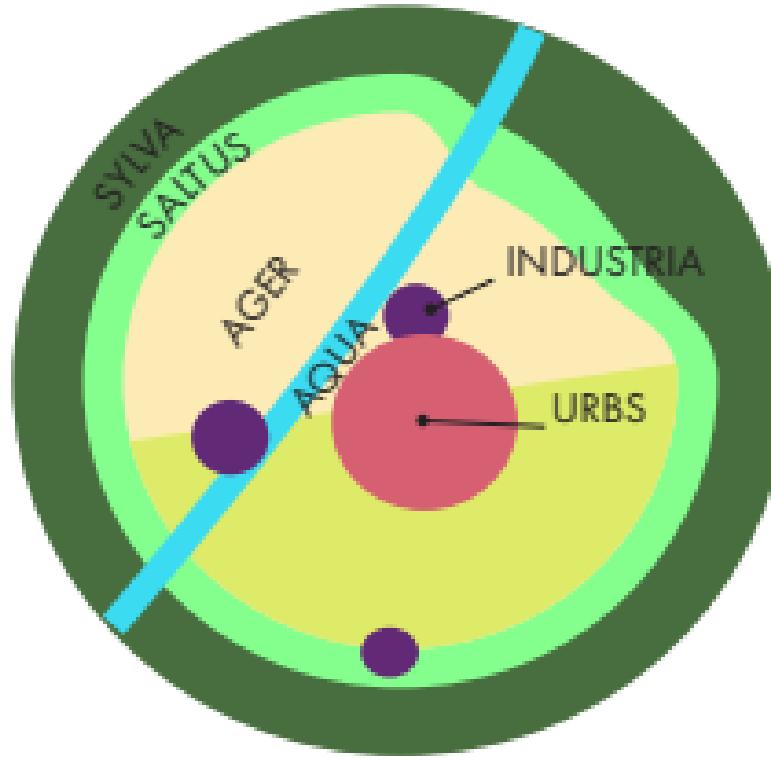
Jusqu'au XIX^{ème}s



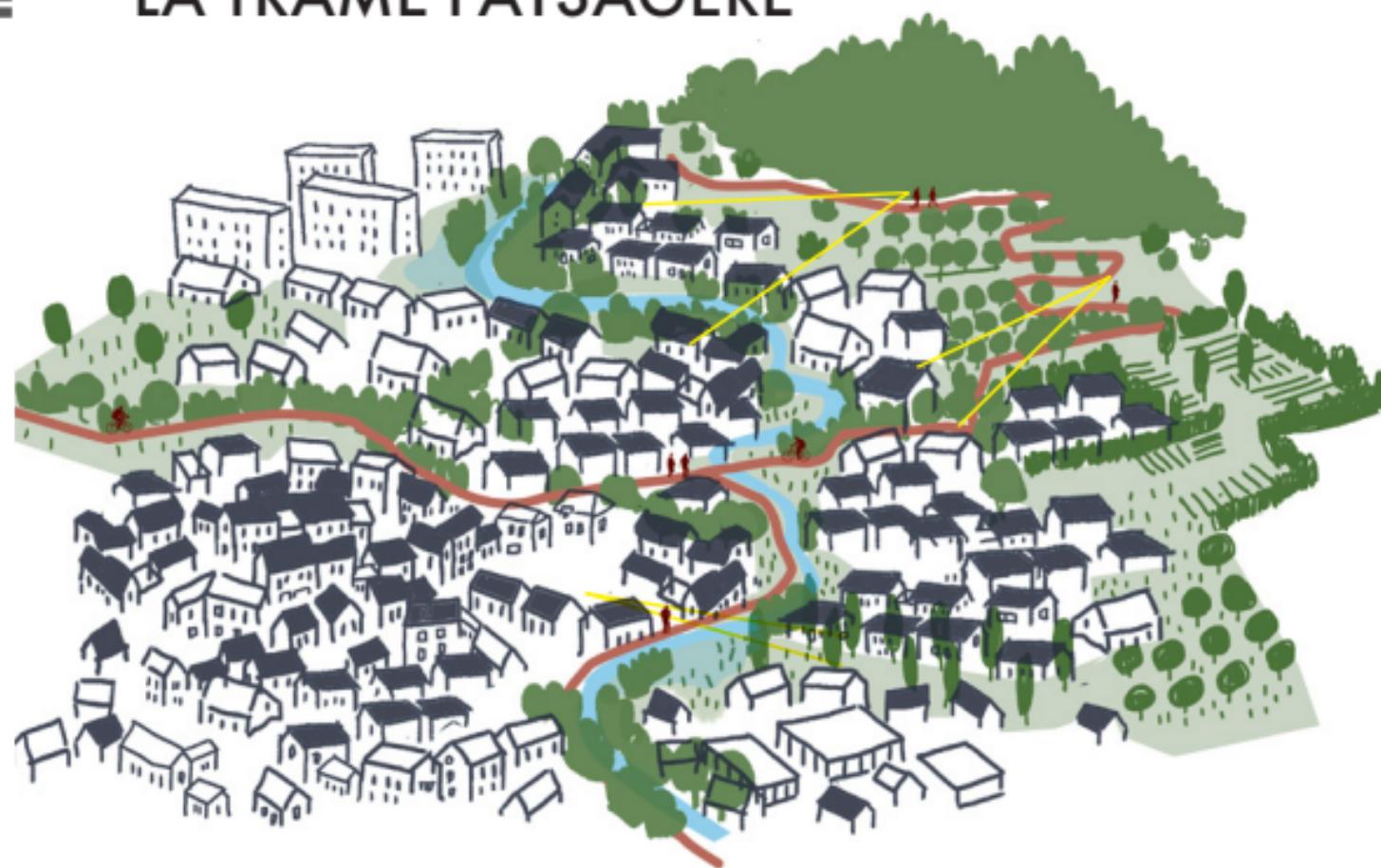
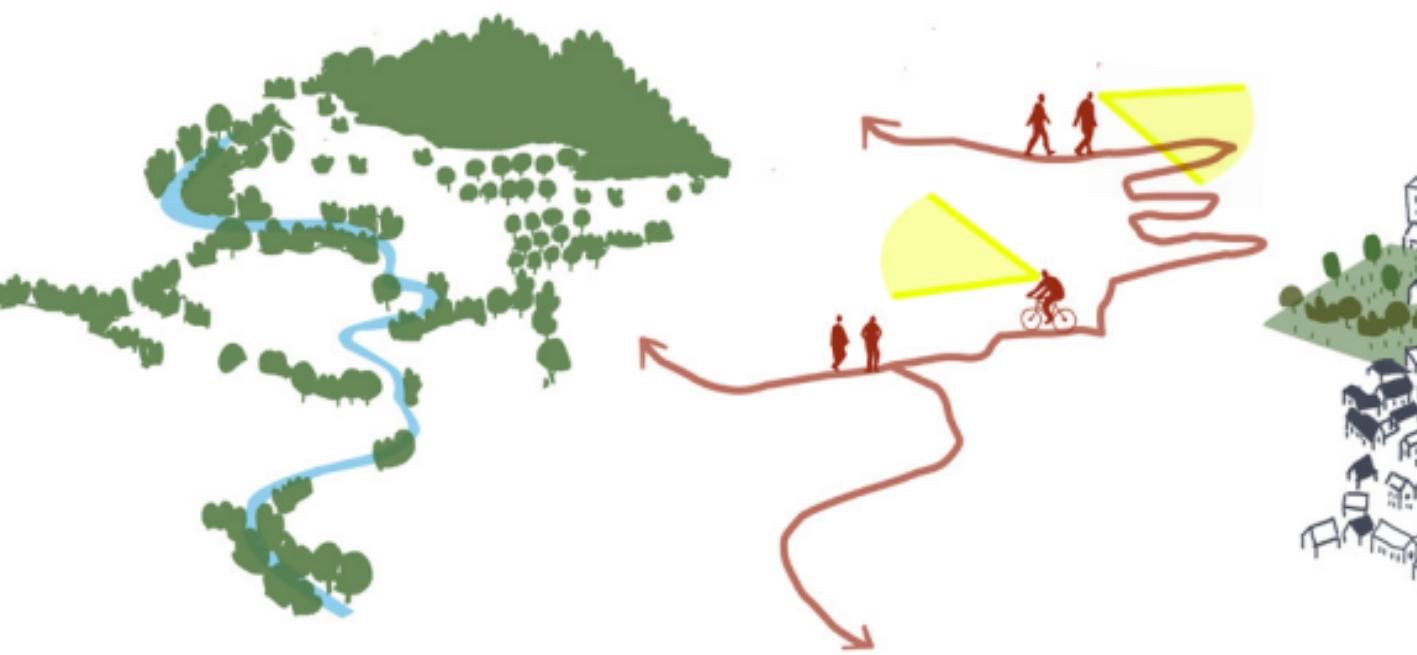
Début XX^{ème}s



Fin XX^{ème}s



La trame verte et bleue + Les circulations douces + Les vues + Les lisières = LA TRAME PAYSAGÈRE



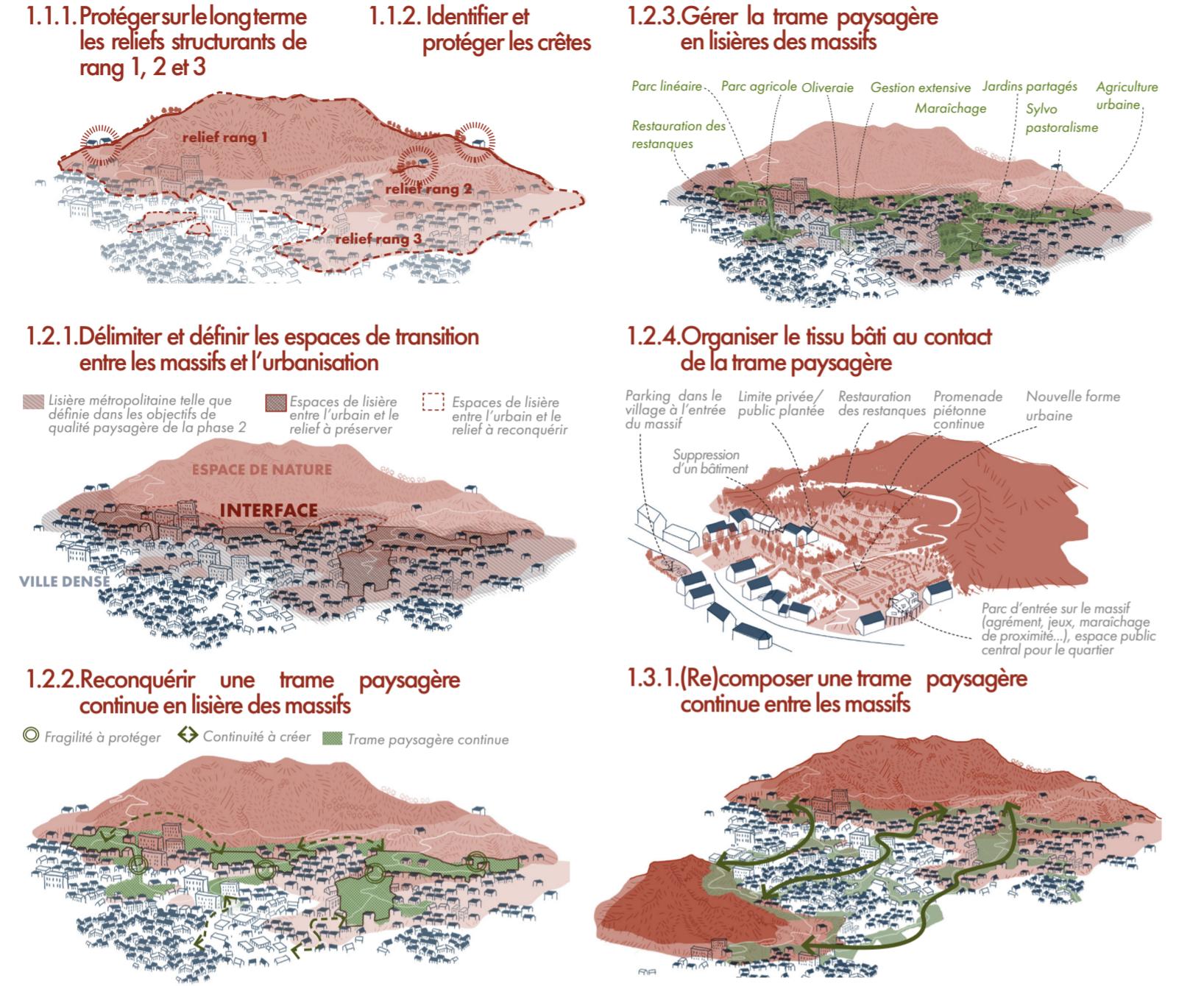
Le programme d'actions

Le programme d'action concrétise les objectifs de qualité paysagère définis en phase 2. Il s'est construit avec les acteurs sous forme d'ateliers thématiques et de zooms concertés sur six sites démonstrateurs.

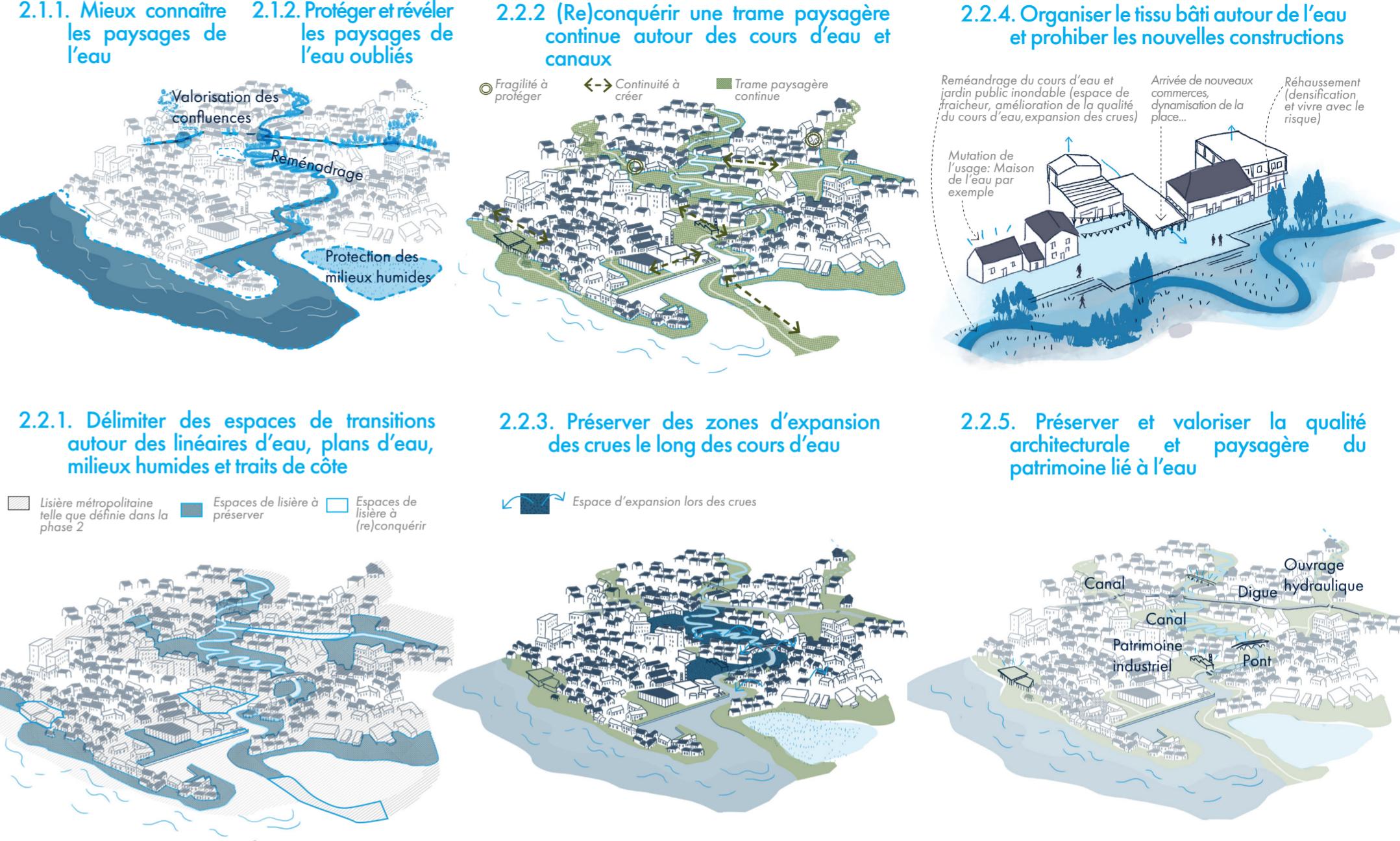
Les 23 fiches se composent des éléments suivants :

- Pourquoi ? Objectifs visés
- Où ? Localisation, sites concernés
- Comment ? Détails des actions, principes, outils et leviers d'actions
- Qui, avec qui ? Maîtrise d'ouvrage pressentie et partenaires potentiels
- Un schéma de principe
- Les grands principes d'action
- Des encarts pour illustrer (Exemples, références, précisions, définitions, rappels, photos et dessins de principes issus du travail des sites démonstrateurs)

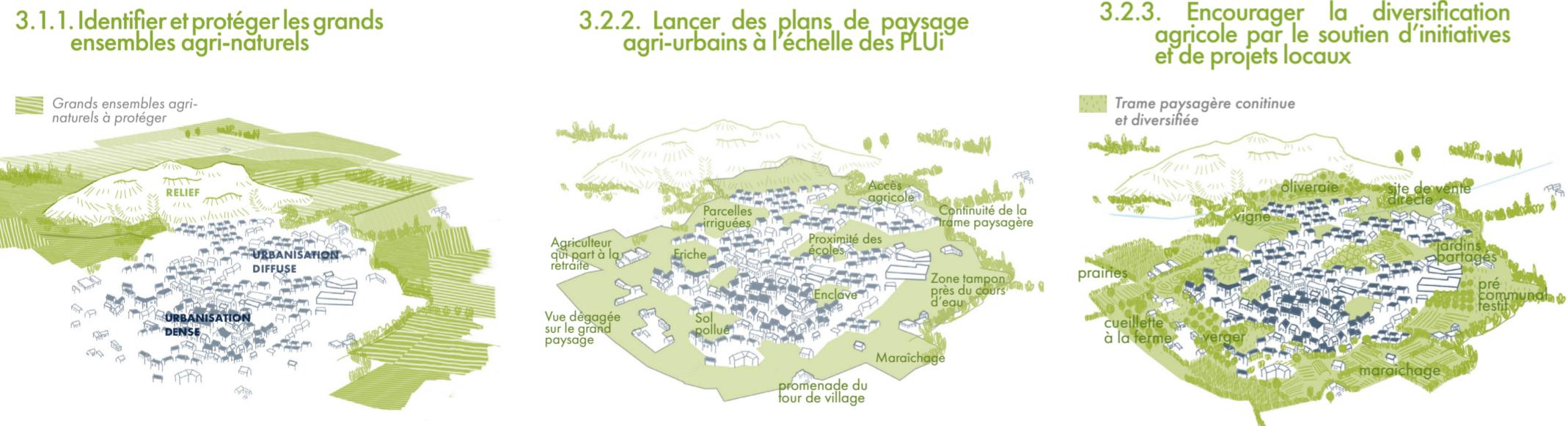
X AXE 1 / Pérenniser la matrice des reliefs, comme le socle qui structure l'espace métropolitain



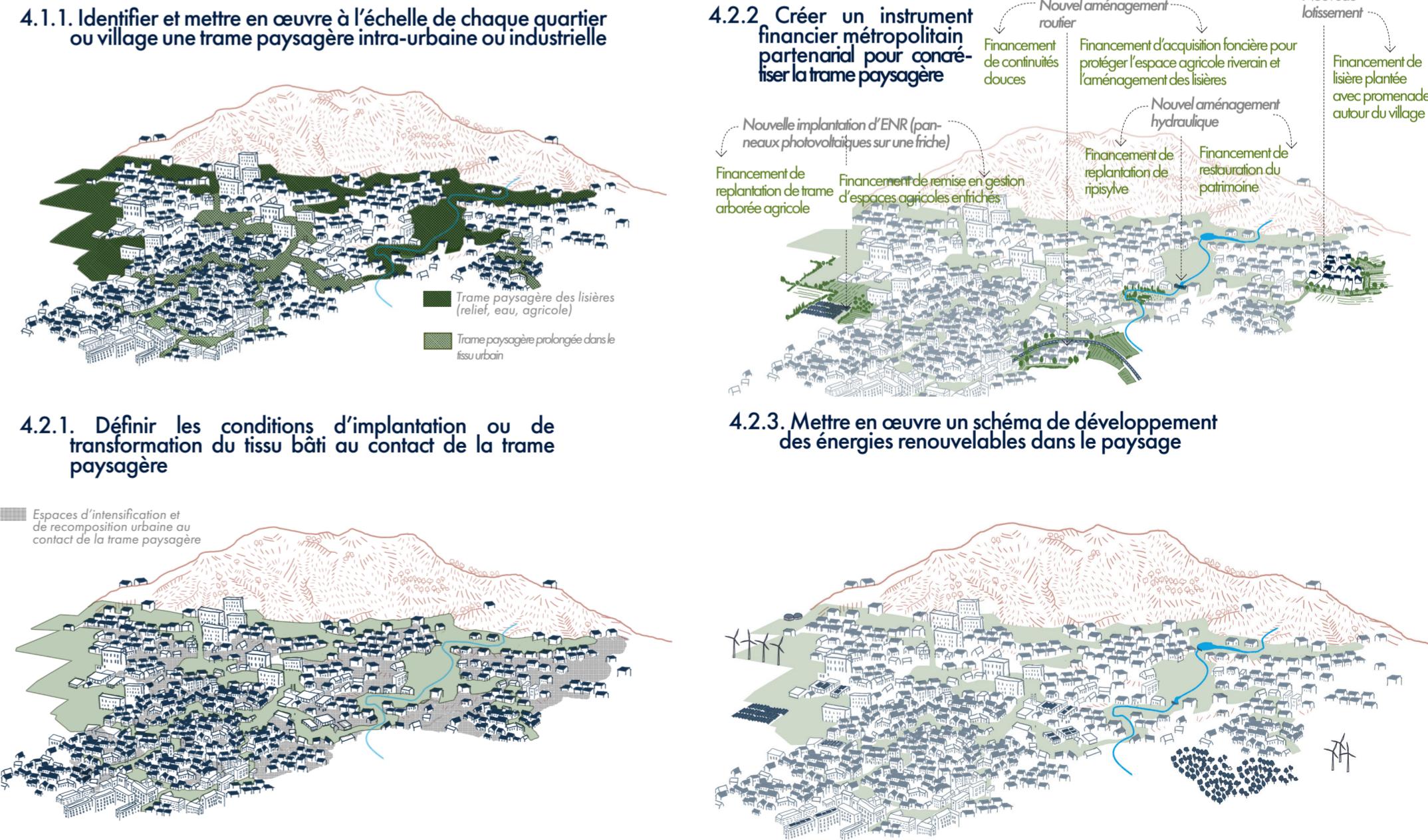
X AXE 2 / Redonner de l'espace à l'eau



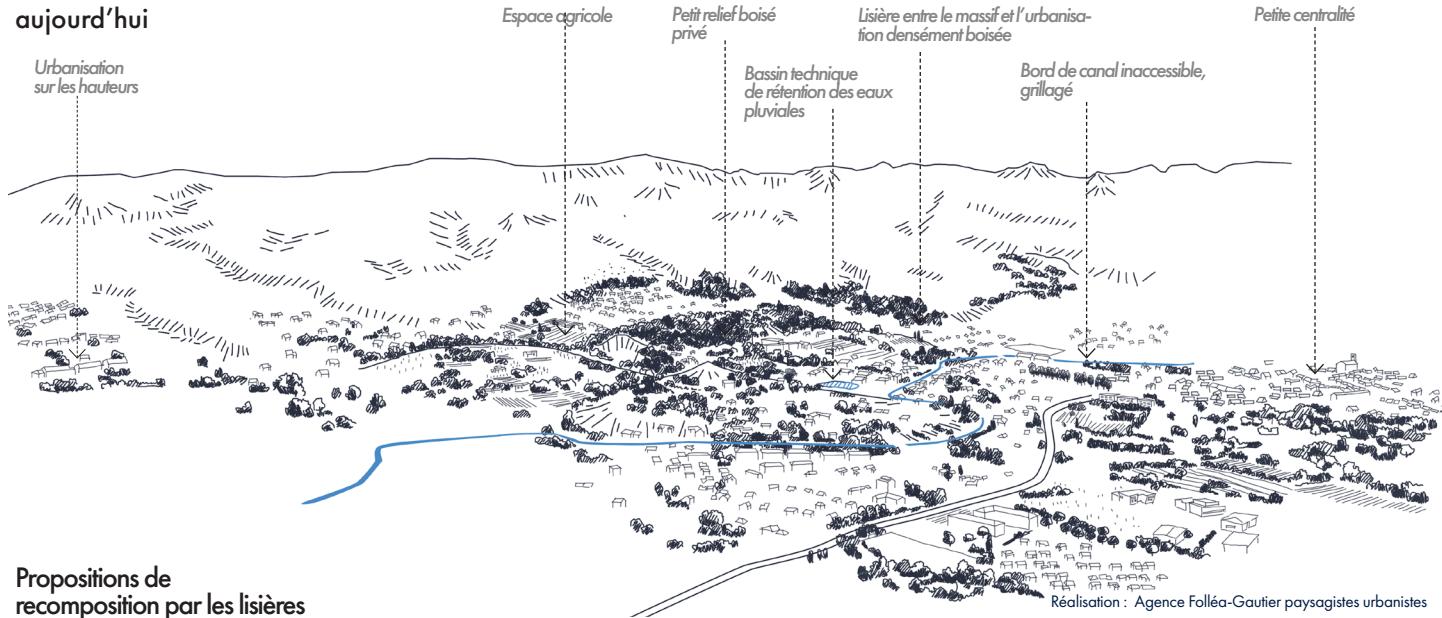
X AXE 3 / Inventer les nouveaux paysages des plaines



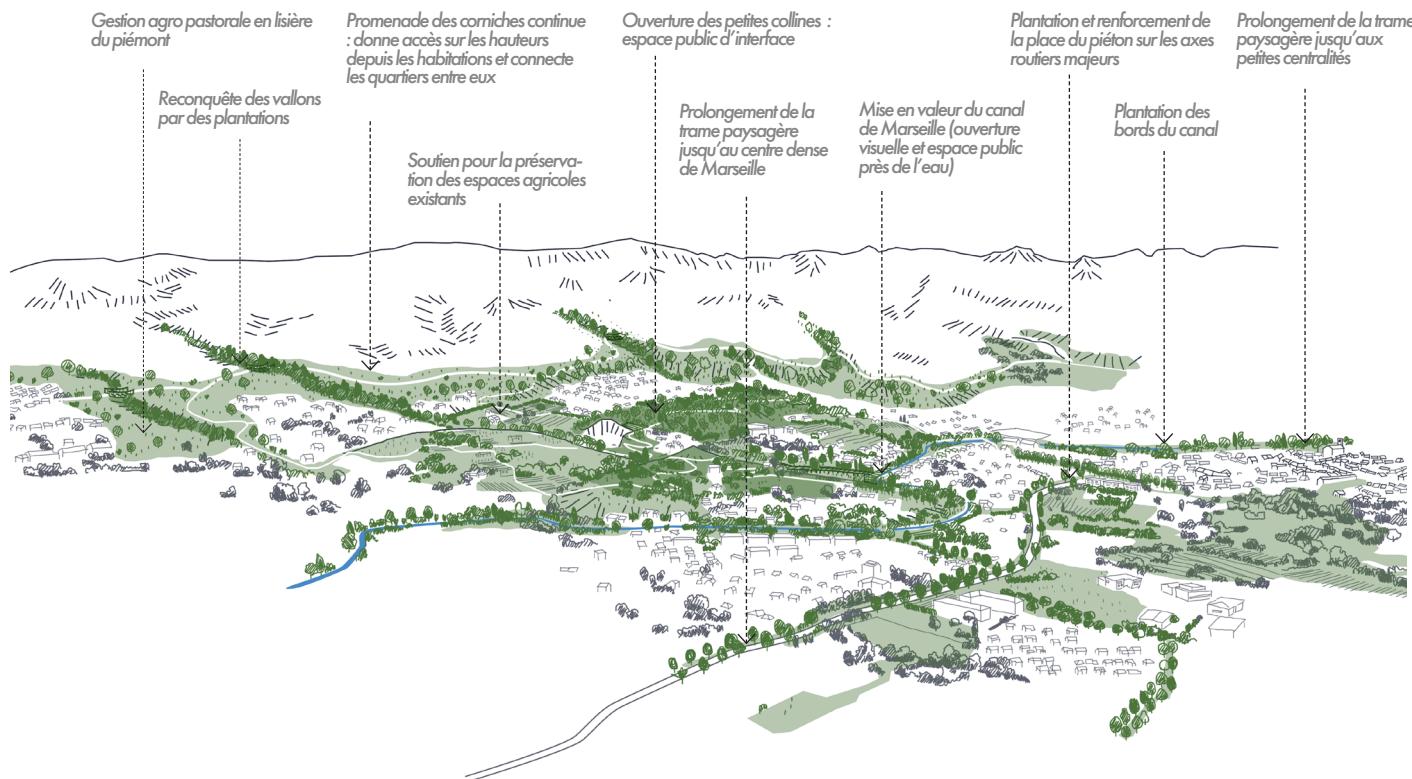
X AXE 4 / Intégrer les espaces urbains et industriels à la trame paysagère métropolitaine



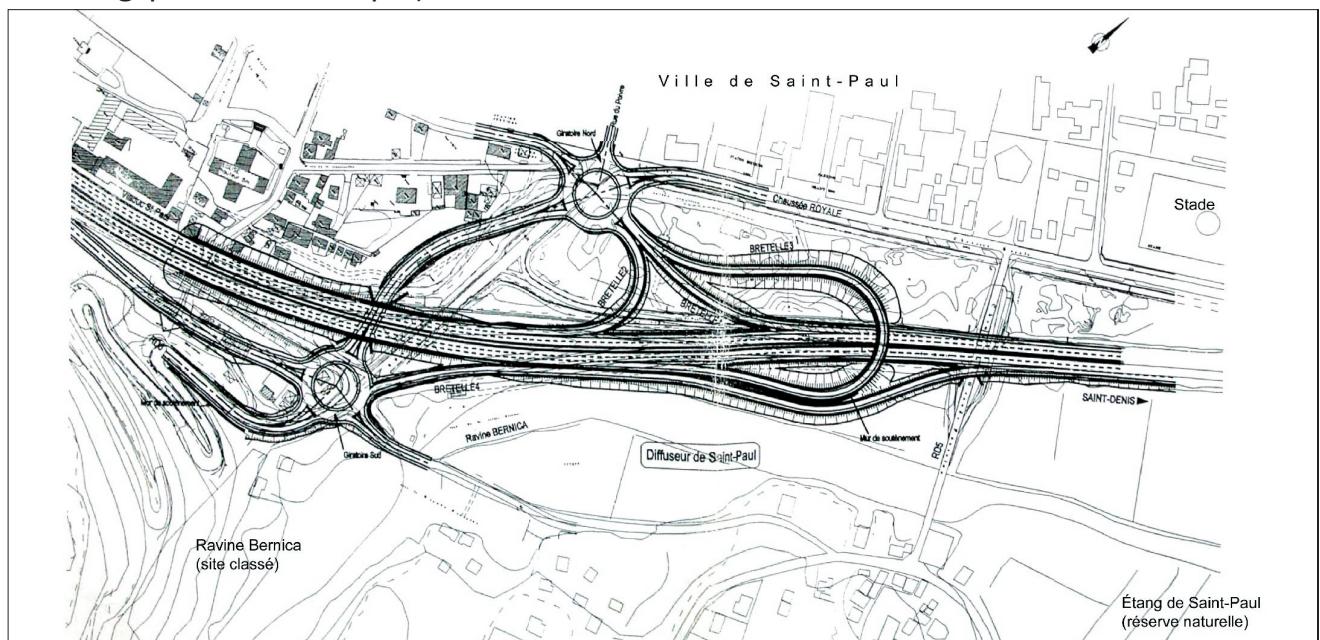
Le piémont de l'Étoile aujourd'hui



Propositions de recomposition par les lisières



D'une logique routière à un projet de boulevard urbain



Projet de la Route des Tamarins à St-Paul au moment du concours (1997-1998) :
un vaste échangeur autoroutier sur l'ensemble du site.

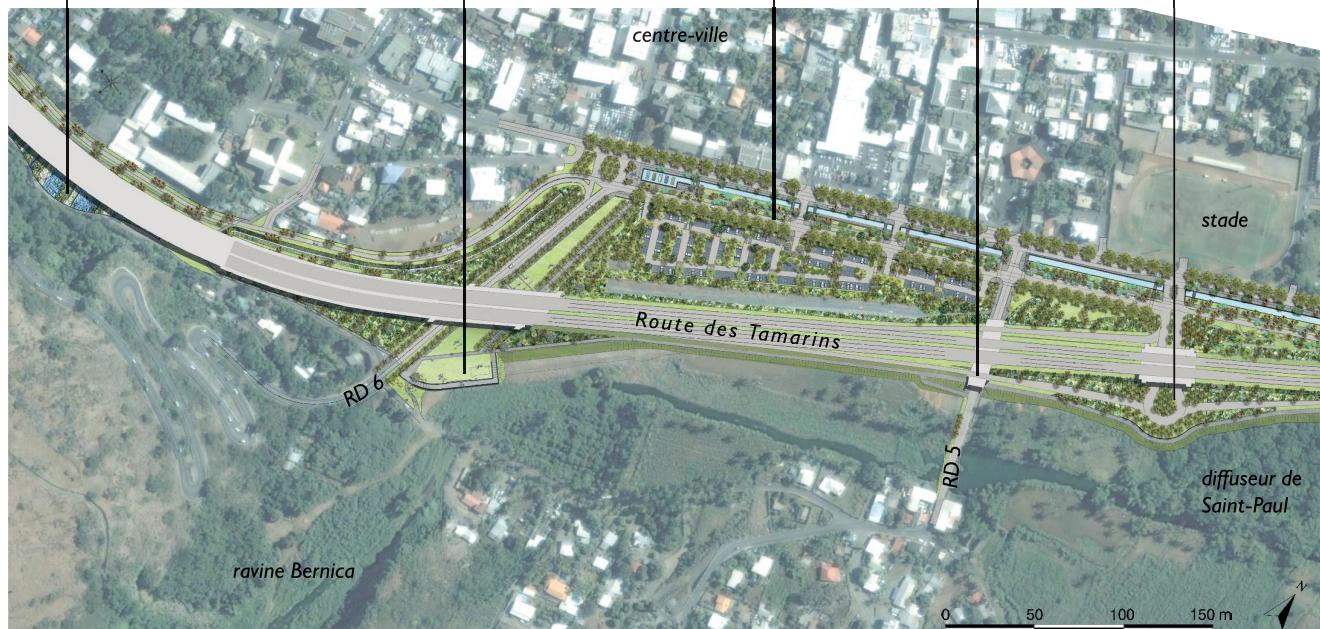
Re-création de zone humide en pied de falaise et sous le viaduc

Création d'une promenade urbaine reliant le centre-ville de St-Paul au site classé de la Ravine Bernica

Chaussée Royale doublée et requalifiée en avenue

Liaison locale préservée

Échangeur réduit et repositionné



Projet de la Route des Tamarins à St-Paul en cours de réalisation :
un projet de paysage articulant ville, espaces naturels et infrastructure.













D 6
SAINT-PAUL









les nouveaux
commerçants

veux seuls tient
la bienvenue

ENTREE



Horaires d'ouverture

le lundi :
14h30 - 19h30
du mardi au vendredi non-stop
9h00 - 19h30
samedi matin non-stop
8h30 - 19h30
dimanche :
9h00 - 12h00

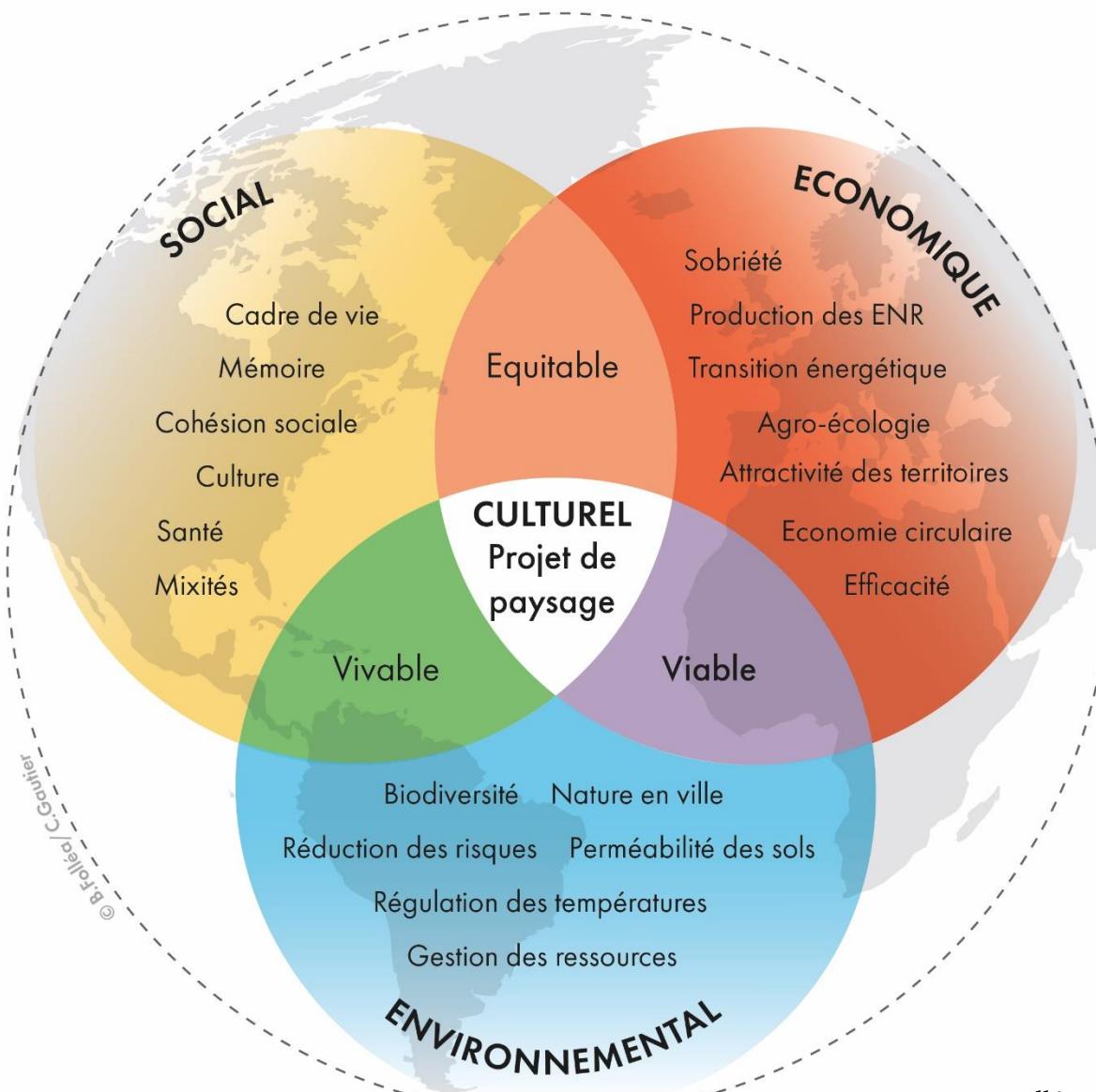


Folléa Gautier
Paysagistes
Urbanistes





La démarche paysagère est AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Doc B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes

4 ////

UN EXEMPLE DE PLAN DE PAYSAGE : LES HAUTES VOSGES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com



Pilotage de la démarche :
Communauté de communes des Hautes Vosges



PLAN DE PAYSAGE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMITÉ DE PILOTAGE

Orientations et programme d'actions
Finalisation

09 septembre 2021

Équipe :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes

AIR COOP - Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture



CONCERTATION

Ateliers thématiques
DIAGNOSTIC
5 au 8 octobre 2020



Atelier thématique du 7 octobre 2020 à la Bresse consacré au paysage de l'énergie

Ateliers thématiques
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE :
31 mars - 1 avril 2021



Atelier thématique Transition énergétique du 31 mars 2021

Ateliers thématiques
FICHES ACTIONS
5-6 juillet 2021



Atelier lecture du paysage du 6 octobre 2020, arrêt visite au Valtin



Atelier thématique Objectifs Agriculture et Forêt du 31 mars 2021



Ateliers Actions début juillet 2021

+ Entretiens individuels avec les communes et divers organismes

CONCERTATION - PARTICIPANTS

COLLECTIVITÉS - EPCI

- » Élus communaux et intercommunaux
- » Communauté de Commune des Hautes-Vosges
- » Communauté de Communes Portes des Vosges Méridionales
- » Communauté de Communes Vallée de la Bruche
- » Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- » PETR de Remiremont et de ses vallées
- » PETR de la Déodatie
- » Pays d'Epinal (Charte Forestière)
- » Conseil Départemental 88
- » Conseil Régional

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS

- » Conseil de développement de la CCHV
- » Commissariat de Massif
- » CAUE des Vosges

SERVICES DE L'ETAT

- » DDT 88
- » DREAL
- » UDAP
- » DRAAF

ORGANISMES GESTIONNAIRES ET CHAMBRES CONSULAIRES

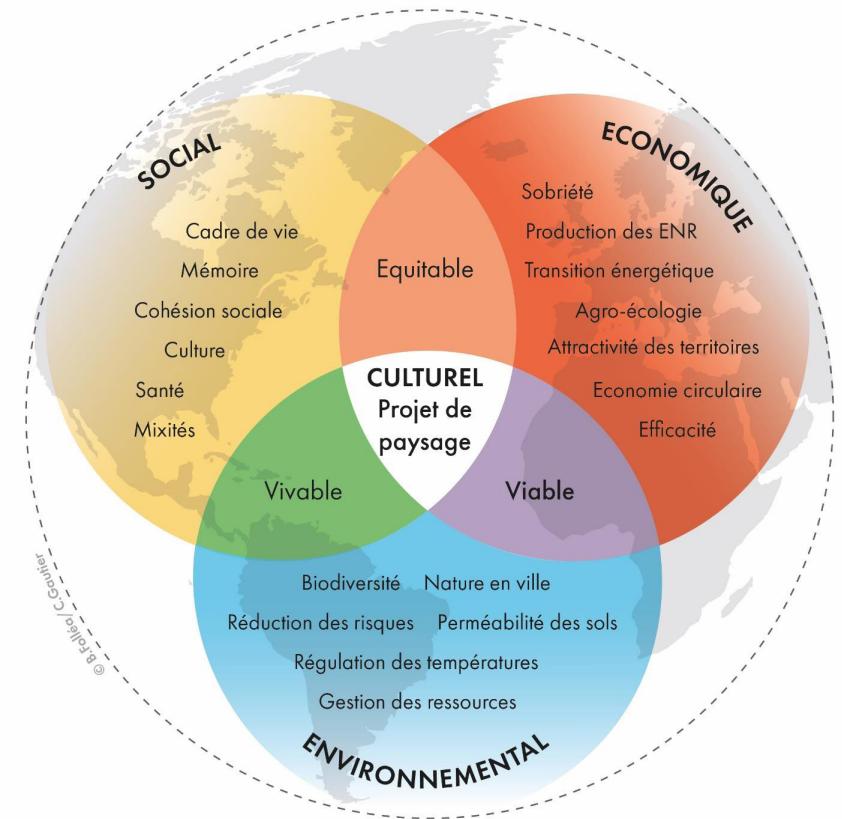
- » Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
- » CRPF
- » ONF
- » Chambre d'Agriculture
- » SAFER

ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS

- » Stations de montagne
- » Offices du tourisme
- » ESF
- » Association FREDON
- » Association NIVOSE
- » ETC Terra
- » Collectif Paysages de l'Après Pétrole (PAP)
- » Compagnie IPAC
- » SNAM - AMM
- » ENSA Strasbourg

ETC.

6 ORIENTATIONS POUR LES HAUTES-VOSGES



Orientation 1 // Pour un urbanisme recentré

Orientation 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

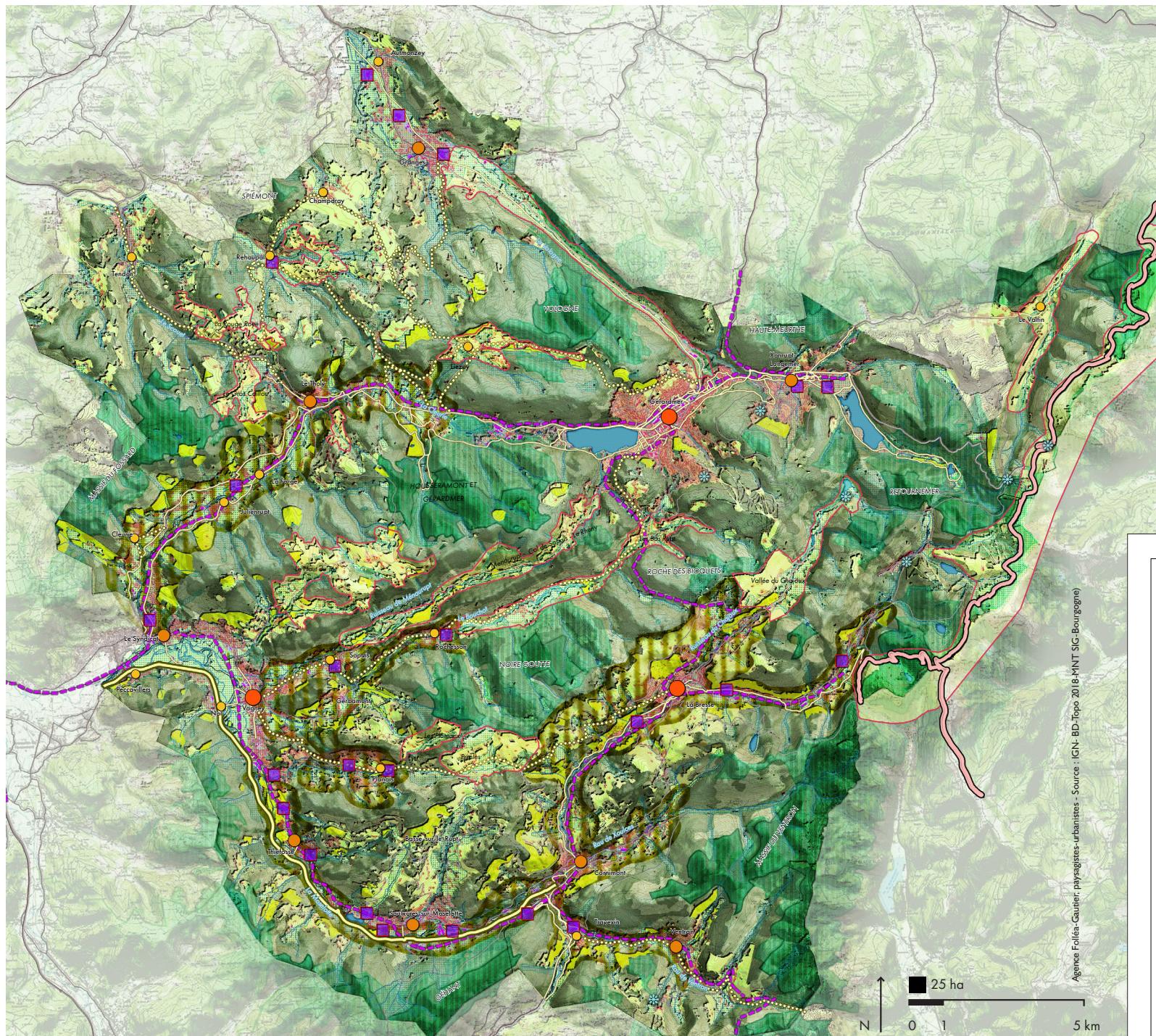
Orientation 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

Orientation 4 // Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

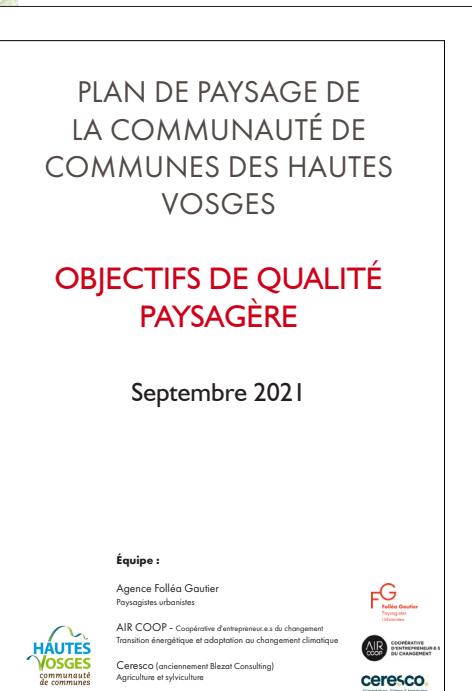
Orientation 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

Orientation 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

19 OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE CARTOGRAPHIÉS



- ORIENTATION 1 // POUR UN URBANISME RÉCENTRE**
- 1.1. Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant
 - Friches industrielles
 - Empreinte urbaine
 - Empreinte zone d'activité
 - 1.2. Dynamiser les commerces et services des centres-bourgs et renforcer les commerces locaux
 - Pôle territorial
 - Centre-ville
 - Petite centrale
 - 1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et magnifier les espaces ruraux
 - Vues vertes
 - Itinéraires cyclables
 - Itinéraires à développer
 - Trames vertes et bleues (cf. cartographie du PETR)
 - 1.4. Protéger les hommes patrimoniaux dans leur paysage
 - Habitats patrimoniaux
- ORIENTATION 2 // POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES**
- 2.1. Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouvertures des paysages
 - Hautes-Vosges
 - Ouverture paysagère à conservatoire
 - Espace agricole à reconquérir
 - 2.2. Accompagner les agriculteurs dans la poursuite de leur activité et leur rôle de gestionnaires de paysages
 - (Pour mémoire)
 - 2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place
 - (Pour mémoire)
 - 2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification
 - Terrain agricole à constituer
- ORIENTATION 3 // VERS L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE**
- 3.1. Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges
 - Zones de qualité prioritaire à préserver
 - Zones de qualité secondaires à gérer
 - Itinéraires et itinéraires à développer
 - 3.2. Élaborer un schéma d'accès et de mobilité touristique
 - Vues vertes
 - itinéraires cyclables
 - itinéraires à développer
 - 3.3. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes
 - Route des Crêtes
 - 3.4. Poursuivre la diversification des activités des stations
 - Stations de montagne
- ORIENTATION 4 // VERS LA MISE EN AVANT DES ESPACES NATURELS ET DE LA FORÊT COMME RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES**
- 4.1. Gérer durablement la ressource en eau et les milieux humides
 - Plaine d'eau
 - Cours d'eau
 - 4.2. Développer la stratégie de réponse à la crise météorologique et accompagner son adaptation au changement climatique
 - Forêt et réservoir
 - Forêt et réservoir
 - 4.3. Développer un écosystème territorial autour du bois
 - (Pour mémoire)
- ORIENTATION 5 // VERS L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE**
- 5.1. Accompagner la rénovation des sites patrimoniaux
 - Polarités : zones de densité prioritaires à la rénovation
 - Zones de montagne : logements
 - 5.2. Développer des projets d'EnR aux bénéfices collectifs
 - Développement de photovoltaïque en nature (forêt, cours d'eau, stationnements)
 - Bâti agricole
 - Bâtiments touristiques (stationnements)
 - 5.3. Développement de la filière bio-énergie par la mise en œuvre d'un plan
 - (pour mémoire)
 - 5.4. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics
 - Équipements moins énergieux et pôles de mobilité à structurer
 - Exemples de démonstrateurs le long de la Route des Crêtes
 - Expériences touristiques des stations, des lacs et des sommets



Proposition de requalification et d'implantation d'ombrières photovoltaïques pour le parking de la station de Gérardmer - état existant



Proposition de requalification et d'implantation d'ombrières photovoltaïques pour le parking de la station de Gérardmer

Ombrières photovoltaïques
éparses et à géométrie régulière
(carrés, rectangles)

Renforcement des plantations
d'arbres éparses

Plantation et enherbement des
limites de parking

Bande plantée et enherbée

Socle enherbé au pied des
bâtiments



Station de ski de Gérardmer - Etat existant



Station de ski de Gérardmer - Etat projeté - Requalification paysagère et énergétique des parkings



Panneaux
photovoltaïques n°5

Socle enherbé en
pied de bâtiment

Bande enherbée et
plantée

Panneaux
photovoltaïques n°4

Place de la Libération - Vagney - Etat existant



Place de la Libération - Vagney - Etat projeté



Bande plantée
arbres et arbustes

Mairie
Parking - esplanade
ouverte pour accueillir des
manifestations / évènements

Accompagnement de la
perspective sur l'église

Mobilier au
vocabulaire moins
routier

Promenade arborée
longeant la rivière

Sol poreux
(graviers ou stabilisé)

Place de la Libération - Vagney - Etat existant



Place de la Libération - Vagney - Etat projeté



Noue et promenade
plantée

Sol perméable pour
les stationnements

Mise en valeur de la
rivière

Lignes
d'arbres

Place jardin

Vallée de la Cleurie - Etat existant





CHIFFRAGE DES 19 FICHES -ACTIONS PRIORITAIRES

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024		ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
1.1.A	Reconquérir les centres-villes et villages et le patrimoine bâti, et accompagner la transition énergétique dans l'habitat	- Communautés de communes - Communes		2.2.A Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage	- Communautés de communes - Communes
	Engagement d'un PLH intercommunal (couplé avec un PLUi?)	50 - 60 000 €		Mise en place d'un groupe de travail PSE / BRE	AMO pour la mise en place d'un PSE : 2 000 - 4000 €
	Opérations groupées de réhabilitation (OPAH)	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)			
	Orientations dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité SCOT / PCAET)	PLUi : 250 à 400 000 €			
1.2.A	Organiser les réseaux de mobilité du quotidien, alternatives à l'autosolisme pour relier les centralités	- Communautés de communes - Communes		2.4.B Constituer une trame agri-urbaine dans les fonds de vallée	- Communautés de communes - Communes
	Plan de mobilité simplifié (cf. PCAET)	120 - 160 000 € pour un plan de mobilité global, 30 - 60 000 pour un PMS		Transposition de la trame agri-urbaine des vallées dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €
	Orientations mobilité dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité PMS)	PLUi : 250 à 400 000 €		Guichet unique pour les porteurs de projet agricole (cf. 6.1.B)	cf. 6.1.B
	Maîtrise d'œuvre sur des sites prioritaires : connexions entre centres et voie verte, etc.	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)		Mise à l'étude de ZAP, PAEN	p.m.
1.3.A	Concevoir des espaces publics durables dans les centres-bourgs, économes, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives	- Communes		Programme d'actions pour la trame agri-urbaine par vallée	15 à 30 000 € par vallée
	Orientations sur les espaces publics dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €			
	Maîtrise d'œuvre sur des espaces publics démonstrateurs	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)			
2.1.A	Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages en concertation avec les agriculteurs	- Communautés de communes - PNRBV - Communes		3.1.A Gérer la fréquentation des zones de quiétude et de leurs interfaces	- Communautés de communes - Communes - PNRBV - ONF - CEN
	Cartographie dynamique des terrains à maintenir ouverts	10 - 15 000 € + mises à jour		Communication et sensibilisation renforcée sur les zones de quiétude	10 ETP sur juin / juillet / août = 48 000 € (par an)
	Transposition des terrains agricoles à enjeux dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €		Schémas d'accueil dans les massifs	15 000 - 30 000 € par massif
	Plaquette de communication sur les modes de conventionnement avec les agriculteurs	3 000 €		Aménagements / désaménagements des abords des zones de quiétude	A chiffrer en fonction des schémas d'accueil (5000 € pour une fermeture de voie forestière, 60 000€ pour un aménagement plus complet du type du hêtre de la Vierge + MOE 15 %)
	Actions de reconquête agricole - études d'impact	20 000 - 30 000 €			



Les notes de
La Fabrique Ecologique
FONDATION PLURALISTE DE L'ÉCOLOGIE

Note ouverte à la co-construction citoyenne

Réussir la transition écologique par l'approche paysagère

Octobre 2023

MERCI pour votre attention

Bertrand Folléa - *paysagiste urbaniste*
b.follea@follea-gautier.com

